

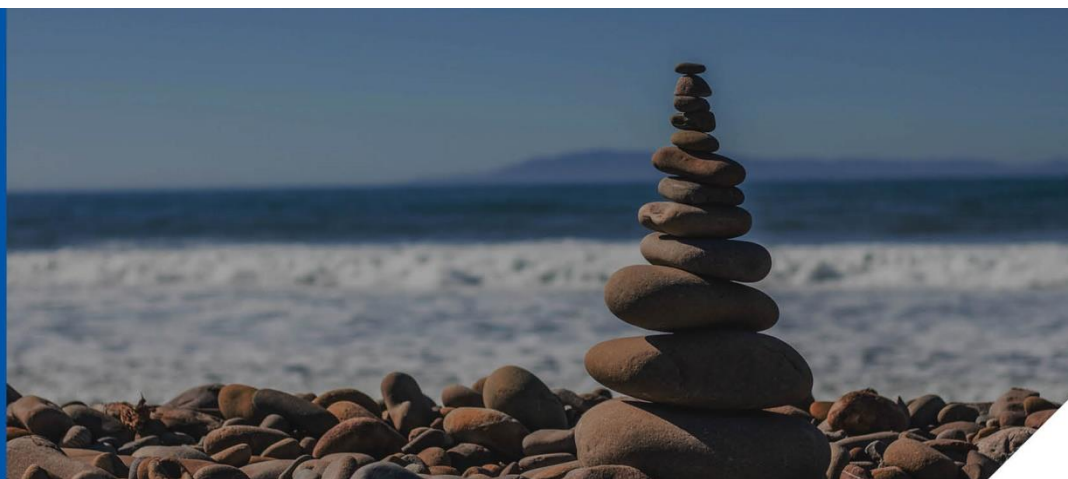


Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



EVALUATION INTERNE MI-PARCOURS DU PROJET : COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI

ILO TC/SYMBOL : MLI/23/03/USA

Type d'évaluation : Project

Horaire d'évaluation : Mi-parcours

Mode d'évaluation : Interne

Pay(s) : MALI

Résultat(s) du P&B : 1, 2 et 3

ODD(s) : 7 et 8

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur : 23 June 2025

Bureau Administratif : CO- Abidjan

Bureau Technique : FUNDAMENTALS

Agences d'évaluation conjointes : NA

Durée du projet : 22 mois (Septembre 2023 à août 2025)

Donateur et budget : Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS), USD 1,234,567.

Nom(s) du consultant : Moussa SACKO

Gestion de l'évaluation : Tiské COULIBALY

Budget de l'évaluation : USD 9 000

Mots clés : Dialogue social, Protection sociale, Administration du travail, Tripartisme, Centre National du Dialogue Social, Digitalisation, Santé et Sécurité au Travail

Cette "évaluation interne" conformément aux types d'évaluation de l'OIT/EVAL, a suivi un processus d'évaluation officiel géré par un fonctionnaire de l'unité régionale de programmation, du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique. Les évaluations internes ont pour but de contribuer en grande partie à l'apprentissage organisationnel.

TABLE DES MATIERES

I.	CADRE DU PROJET	7
II.	OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION	1
III.	CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION	1
IV.	METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	3
V.	PRINCIPAUX RESULTATS	4
5.1.	Pertinence, et alignement stratégique du projet	4
5.2.	Cohérence	7
5.3.	Performances et efficacité du projet	8
5.4.	Orientations sur l'impact et la durabilité du projet	24
5.5.	Thèmes transversaux	28
VI.	CONCLUSION GENERALE	31
VII.	LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES ÉMERGENTES	32
VIII.	RECOMMANDATIONS	34
IX.	ANNEXES	36

LISTE DES ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
ASI	Anti-Slavery International
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CONALEM	Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage au Mali
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
CNT	Conseil National de Transition
DNAPES	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
DRL	Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail
GIAC	Groupe Inter-Agence sur la Coordination
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
NRC	Norwegian Refugee Council (Conseil Norvégien pour les Réfugiés)
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
ORTM	Office de Radiodiffusion-Télévision du Mali
PRODEJ2	Programme Décennal de Développement de la Justice – Phase 2
RECOTRADE	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement
TEMEDT	Association malienne de lutte contre la discrimination et l'esclavage par ascendance
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
URTEL	Union des Radios et Télévisions Libres du Mali

RESUME EXECUTIF

Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

Le projet DRL vise à accélérer la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination associée au Mali. Il s'appuie sur une approche intégrée articulée autour de la sensibilisation, du plaidoyer, de l'accès à la justice et de l'autonomisation socio-économique des victimes.

La logique d'intervention repose sur une théorie du changement selon laquelle l'éradication de l'esclavage par ascendance nécessite à la fois une transformation des mentalités, une amélioration des cadres juridiques et une autonomisation des victimes. Cette logique se déploie autour de quatre résultats intermédiaires complémentaires : (i) Résultat 1 : Sensibilisation et amélioration de la compréhension des causes et des impacts de l'esclavage fondé sur l'ascendance (campagnes médiatiques, interventions communautaires, mobilisation des communicateurs traditionnels et des médias) ; (ii) Résultat 2 : Renforcement des politiques publiques, du cadre juridique et des mécanismes de protection (plaidoyer, vulgarisation des textes juridiques, formation des leaders) ; (iii) Résultat 3 : Promotion de l'accès à la justice pour les victimes (cliniques para juridiques fixes et mobiles, assistance juridique locale, formations adaptées) ; (iv) Résultat 4 : Amélioration de l'accès des victimes aux services de base et appui à leur autonomisation économique (éducation, santé, création d'AGR, appui aux femmes chefs de ménage, regroupement associatif).

La zone d'intervention couvre Bamako, Ménaka, Anderamboukane et Gossi, Kayes, Ansongo et Mopti. Ces zones ont été sélectionnées en raison de la prévalence des pratiques discriminatoires et des besoins exprimés par les communautés.

La coordination du projet DRL est assurée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), responsable de la gestion globale, du suivi-évaluation, de la conformité et de la supervision technique, depuis son bureau régional à Abidjan et son bureau de projet basé à Bamako. L'exécution opérationnelle est confiée à deux partenaires : TEMEDT, chargé de la mise en œuvre des activités sur le terrain à travers une équipe dédiée (coordinateurs, assistants parajuridiques, personnel administratif), et Anti-Slavery International (ASI), qui apporte un appui stratégique au plaidoyer régional et international, à la coordination et à la communication.

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours, conforme à la politique d'évaluation de l'OIT pour les projets de plus d'un million de dollars, vise à analyser les progrès réalisés, les défis rencontrés et les facteurs influençant la mise en œuvre du projet. Elle évalue les résultats obtenus, la structure et les outils de gestion du projet, tout en identifiant les bonnes pratiques et en formulant des recommandations stratégiques à l'intention des parties prenantes, notamment les mandants tripartites, les partenaires de mise en œuvre et le donateur.

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a adopté une approche qualitative, complétée par des données quantitatives issues du mécanisme de suivi du projet. La collecte de données s'est appuyée sur une revue documentaire, des entretiens individuels semi-structurés et des discussions de groupe, avec un échantillonnage raisonné couvrant les localités de Bamako, Ansongo, Mopti et Kayes. Pour des raisons de sécurité, Gossi et Ménaka n'ont pas été couvertes sur le terrain. Un total de 21 entretiens et 9 discussions de groupe ont été réalisés. L'évaluation a intégré les dimensions de genre, d'âge et de vulnérabilité dans la conception des outils et l'analyse des données. L'éthique de la recherche a été respectée à toutes les étapes, notamment par le recours au consentement éclairé.

Parmi les limites rencontrées figurent l'inaccessibilité de certaines zones et les contraintes sécuritaires, qui ont restreint la portée géographique de la collecte des données.

Principaux constats de l'évaluation

Pertinence

Le projet DRL est fortement aligné sur les priorités nationales et internationales en matière de développement durable, de justice sociale et de lutte contre les discriminations, en ciblant l'esclavage par ascendance.

Le projet est reconnu pour son impact sur l'accès aux droits, la sensibilisation et la réinsertion socio-économique, avec une forte adhésion des parties prenantes et des bénéficiaires.

Malgré sa pertinence stratégique, des défis persistent, notamment liés à l'insécurité, aux ressources logistiques limitées et à la réponse humanitaire insuffisante.

Cohérence

Le projet DRL présente une forte cohérence avec le projet ACCEL du BIT, notamment à travers des actions conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités, bien que les synergies avec le projet Anka Baara soient limitées.

Il s'inscrit dans une dynamique partenariale élargie, mobilisant des acteurs nationaux et internationaux pour répondre aux besoins des victimes et renforcer la cohésion sociale. Son rayonnement régional est illustré par l'organisation d'un colloque international sur la lutte contre l'esclavage, favorisant le partage d'expériences entre pays concernés.

Efficacité

Le projet DRL a permis une avancée significative en matière de sensibilisation sur l'esclavage par ascendance, grâce à une diversité d'activités (campagnes, dialogues, productions médiatiques, formations). Cette approche a favorisé une évolution des perceptions, une meilleure connaissance des droits et une participation accrue des victimes aux dynamiques communautaires.

Le projet a contribué à des progrès juridiques importants, notamment l'intégration explicite de l'esclavage dans les nouveaux codes pénal et de procédure pénale. Des décisions judiciaires emblématiques et la tenue d'une cour d'assises spéciale illustrent une reconnaissance croissante du phénomène et une volonté institutionnelle de le combattre.

Les actions menées ont renforcé la capacité des victimes à comprendre et exercer leurs droits, notamment à travers les cliniques parajuridiques et la formation des parajuristes. Ce dispositif a favorisé la réinsertion, la protection et une transformation sociale marquée par une rupture avec les rapports de servitude et une affirmation de la citoyenneté.

La cartographie des acteurs humanitaires et le travail en synergie avec l'OCHA ont permis de structurer un système de référencement efficace. Ces efforts ont abouti à des résultats concrets, tels que l'accès à l'éducation et à des activités économiques pour les victimes, renforçant leur inclusion et leur protection.

L'engagement accru du gouvernement dans la lutte contre l'esclavage par ascendance marque une rupture historique. Grâce au plaidoyer du projet, des réformes concrètes ont été amorcées, et de nouveaux acteurs, comme les centrales syndicales, se sont mobilisés, élargissant les alliances et renforçant la portée institutionnelle du combat.

Le projet a su consolider sa légitimité institutionnelle et son ancrage communautaire, en s'appuyant sur des approches inclusives et des partenariats stratégiques. Malgré des obstacles sécuritaires et socioculturels, il a su s'adapter pour maintenir une dynamique de réforme et de mobilisation collective.

La stratégie de plaidoyer du projet a permis de faire évoluer les perceptions au sein des sphères décisionnelles, ouvrant la voie à une reconnaissance publique des droits des victimes. L'intégration des instruments juridiques dans les dispositifs étatiques traduit une appropriation progressive par les institutions.

Le succès du projet repose sur une combinaison d'actions communautaires, institutionnelles et juridiques, qui ont permis de jeter les bases d'un changement durable. La pérennisation des acquis dépendra toutefois de la continuité du plaidoyer, du renforcement du cadre légal et du maintien de l'engagement collectif.

Impact & durabilité

Le projet a exercé une influence notable dans la lutte contre l'esclavage par ascendance, en consolidant les mécanismes communautaires et institutionnels. L'appui à des structures locales et nationales, comme les comités de médiation et la CONALEM, a permis d'ancrer durablement les actions, bien que la pérennité dépende encore de l'adoption d'un cadre juridique spécifique et de la poursuite du plaidoyer.

Les conditions de durabilité ont été intégrées dans la mise en œuvre du projet, notamment par le renforcement des capacités des partenaires et l'ancrage territorial de Temedt. L'implication des femmes, l'intégration de la thématique dans les programmes scolaires et le soutien à l'insertion professionnelle sont perçus comme des leviers essentiels pour un changement durable.

Le projet a suscité une mobilisation multisectorielle impliquant institutions étatiques, société civile et acteurs communautaires. Cette convergence d'acteurs a renforcé l'ancrage technique et institutionnel des actions, posant les bases d'une pérennisation, à condition de formaliser les engagements et d'intégrer durablement la lutte contre l'esclavage dans les politiques publiques.

Thèmes transversaux

Le projet DRL a intégré une approche inclusive en ciblant prioritairement les femmes victimes d'esclavage par ascendance, souvent déplacées et en situation de précarité, tout en prenant en compte les besoins d'autres groupes vulnérables comme les personnes en situation de handicap.

Le projet a favorisé une transformation sociale inclusive, marquée par une amélioration du statut des victimes, une répartition équitable des bénéfices entre les groupes sociaux, et une restauration de la dignité.

Le projet s'aligne sur les standards internationaux et les réglementations nationales en matière de droits humains et de lutte contre le travail forcé, notamment la convention n°29 de l'OIT. Il intègre des principes de dignité, de protection sociale et d'accès aux services essentiels, tout en assurant une réponse multisectorielle adaptée grâce à un dispositif de référencement vers des prestataires spécialisés.

La mise en œuvre du projet a mobilisé un large éventail d'acteurs institutionnels et sociaux, dont le Conseil National du Patronat du Mali, les centrales syndicales et plusieurs ministères sectoriels. Cette collaboration intersectorielle a renforcé l'ancrage institutionnel du projet et sa conformité aux normes, tout en posant les bases d'une lutte collective et durable contre l'esclavage par ascendance.

Principales Recommandations

Recommandation 1 : Renforcer la sensibilisation et la diffusion du nouveau Code Pénal. Pour la suite du projet, il est recommandé d'intensifier les efforts de sensibilisation à tous les niveaux en s'appuyant notamment sur des campagnes en langues nationales, des émissions radiophoniques et des formations ciblées.

Recommandation 2 : Soutenir les victimes par une assistance intégrée. Le projet doit poursuivre et renforcer l'assistance humanitaire et l'accompagnement socio-économique des victimes, notamment celles déplacées.

Recommandation 3 : Assister les victimes dans les litiges fonciers. Il est crucial de traiter les litiges fonciers auxquels les victimes sont confrontées afin de garantir un accès équitable à la terre.

Recommandation 4 : Poursuivre l'appui aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de plaidoyer.

Recommandation 5 : Renforcer l'accompagnement psychosocial et juridique des victimes, y compris dans les zones reculées et à travers des structures de proximité.

Recommandation 6 : Consolider le dispositif de suivi-évaluation, y compris une digitalisation des outils de suivi (ex. tablettes, plateformes en ligne), la formation des équipes de terrain à leur utilisation

Recommandation 7 : Intégrer les acquis du projet dans des cadres institutionnels durables (stratégies nationales, programmes sectoriels), avec des ressources dédiées.

Principales leçons apprises et bonnes pratiques

Leçons apprises

LA1. La lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance demande un engagement durable, un cadre juridique solide et des ressources adaptées.

LA2. La flexibilité et l'adaptation rapide aux contextes difficiles sont cruciales pour la continuité du projet.

LA3. L'implication des leaders religieux et coutumiers renforce l'acceptation sociale et la résolution pacifique des conflits.

LA4. Le contexte politique peut offrir des opportunités pour intégrer la lutte dans la législation nationale.

Bonnes pratiques

BP1. Les droits fonciers sont un levier clé à intégrer dans la stratégie globale de lutte.

BP2. Une approche participative et centrée sur les victimes favorise la mobilisation locale et la durabilité des actions.

BP3. Le renforcement des capacités des acteurs locaux est essentiel pour pérenniser les résultats.

BP4. L'appropriation des normes juridiques par les acteurs locaux est une étape décisive vers l'institutionnalisation.

I. CADRE DU PROJET

I.1. Contexte du projet

1. À l'instar d'autres pays de la région du Sahel, certaines communautés au Mali sont encore victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance, une pratique privant les personnes concernées de leurs droits fondamentaux. Ce phénomène touche plusieurs groupes ethniques, notamment soninké, tamasheq, peul, sonrhàï, etc. et se manifeste par des discriminations systémiques, souvent héritées de relations traditionnelles maître-esclave. Ces formes d'asservissement persistent à cause de facteurs économiques, sociaux, religieux et d'un manque d'éducation et de sensibilisation.
2. Bien que le gouvernement malien ait récemment renforcé son engagement à éradiquer cette pratique — avec l'adoption de la Constitution de 2023 criminalisant l'esclavage à son article 4 qui dispose que « Nul ne peut être soumis à la torture, à l'esclavage, aux traitements inhumains, cruels et dégradants » et l'introduction des dispositions spécifiques de répression dans le Code pénal de 2024 (Article 324-11 à l'Article 324-28) — les violences esclavagistes continuent dans plusieurs zones du pays.
3. Pour répondre à cette situation, l'OIT, en partenariat avec Anti-Slavery International et l'Association malienne de lutte contre la discrimination et l'esclavage par ascendance (TEMEDT), a lancé en 2020 un premier projet (DRL MLI/19/01). Un second projet, **MLI/23/03**, financé à hauteur de **1 234 567 USD** par le Département d'État américain (DRL), est mis en œuvre de **septembre 2023 à août 2025**. Il vise à étendre les activités du projet précédent, couvrir de nouvelles zones touchées, appuyer les réformes législatives en cours, et contribuer à la lutte contre l'esclavage en lien avec l'**ODD 8**¹ et le **Résultat 7** de l'OIT (travail décent et protection efficace au travail). Le projet, initialement mis en œuvre à Bamako, Menaka, Anderamboukane et Gossi (région de Tombouctou), est étendu à Kayes, Ansongo, Mopti.

I.2. Logique d'intervention du projet

1. Le projet est guidé par une théorie du changement qui suggère que l'éradication de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage est inextricablement liée à l'autonomisation socio-économique et à l'intégration sociétale des descendants d'esclaves. L'objectif global du projet est d'accélérer les efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance au Mali. La stratégie proposée est conçue pour contribuer à quatre résultats intermédiaires.
2. **Résultat 1 : Amélioration de la connaissance et de la sensibilisation du public et des principales parties prenantes à l'esclavage fondé sur l'ascendance et à la discrimination fondée sur l'esclavage, y compris la nature et les racines des violences liées à l'esclavage, ainsi que les droits, les besoins et les priorités des victimes.** Ce premier résultat vise à accroître la compréhension des causes et effets de l'esclavage fondé sur l'ascendance. Des campagnes sont menées dans les zones d'intervention (Kayes, Ansongo, Mopti, Gossi, Ménaka), incluant radios, caravanes, interventions scolaires et réunions publiques, pour sensibiliser victimes, autorités et communautés aux droits humains et au genre. Des communicateurs traditionnels affiliés au RECOTRADE sont formés pour relayer les messages. Des outils numériques renforcent l'information : une page web (OIT) et une page Facebook (TEMEDT) servent de référentiels. Une cartographie des victimes sans état civil est produite pour alimenter le plaidoyer. Les médias sont également formés pour relayer des contenus adaptés.

¹ ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

3. **Résultat 2 : Renforcement de la politique, du cadre juridique, de la mise en œuvre et des mécanismes de protection pour lutter contre l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage.** Dans le cadre du résultat 2, une stratégie de plaidoyer est déployée aux niveaux national et international, avec l'appui d'ASI et de la CONALEM. Elle inclut ateliers, missions de documentation et soumissions à des instances comme la CEACR ou le Conseil des droits de l'homme. Pour élargir l'accès à l'information juridique, les textes sont traduits, et des sessions régulières de sensibilisation sont menées. Des manuels pratiques à l'usage des leaders communautaires seront élaborés pour les impliquer comme acteurs de changement.
4. **Résultat 3 : Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage ont les moyens de comprendre et d'exercer leurs droits d'accès à la justice/aux voies de recours et aux mécanismes de protection.** Dans le cadre du résultat 3, les victimes sont reconnues comme actrices du changement. Des outils de communication vulgarisés sur les mécanismes juridiques sont développés avec le ministère de la Justice. Des sensibilisations bimensuelles sont organisées avec les leaders communautaires. L'accès à l'assistance juridique est élargi par la création et le renforcement de cliniques para juridiques (Kayes, Ansongo, Mopti) et la mise en place de cliniques mobiles. Des assistants juridiques formés localement accompagnent les victimes selon une approche sensible au genre et à la diversité.
5. **Résultat 4 : Amélioration de la protection et de l'autonomisation socio-économique des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage en utilisant une approche fondée sur l'âge, le sexe et la diversité.** A travers le résultat 4, le projet facilite l'accès des victimes aux services essentiels (éducation, santé, moyens de subsistance, protection), actualise la cartographie des acteurs et plaide pour une réponse humanitaire centrée sur les victimes. Les données communautaires et les retours des prestataires permettent d'adapter les services. Sur le plan économique, 90 nouvelles victimes (notamment des femmes chefs de ménage) reçoivent un appui pour créer de petites entreprises, avec formations en entrepreneuriat, alphabétisation et gestion. Elles seront encouragées à se regrouper pour favoriser entraide et plaidoyer.

I.3. Brève description de la mise en œuvre du projet

6. Le projet DRL a permis des avancées significatives dans la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance, en agissant à la fois sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'accompagnement juridique des victimes et le plaidoyer institutionnel. Des activités de sensibilisation ont touché plus de 1 000 personnes au niveau local et national, tandis que des professionnels des médias ont été mobilisés pour renforcer la couverture médiatique du phénomène.
7. Sur le plan institutionnel, des magistrats, leaders communautaires et religieux ont été formés, et des codes, pénal et de procédure pénale, réprimant l'esclavage ont été élaborés. Le projet a aussi favorisé l'accès des victimes à la justice et à la documentation civile à travers la mise en place de cliniques para-juridiques, contribuant à l'accompagnement des victimes et au traitement judiciaire des affaires avec des condamnations. Une attention particulière a été portée aux besoins spécifiques des femmes, enfants et ménages déplacés, avec un appui humanitaire, un accompagnement à la réinstallation et la réhabilitation de logements. Enfin, les recommandations du dialogue inter-malien ont été largement diffusées pour encourager l'abandon des pratiques esclavagistes.

I.4. Description des modalités d'organisation pour la mise en œuvre du projet

8. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est le principal bénéficiaire de la subvention et assure la responsabilité globale du projet, incluant la gestion, la coordination, la mise en œuvre technique de l'ensemble des résultats, ainsi que le suivi-évaluation. ASI (Anti-Slavery International) et TEMEDT interviennent comme sous-récepteurs, ASI est chargé de la mise en œuvre des activités de plaidoyer international et de communications et TEMEDT est chargé de l'exécution technique des activités dans les zones ciblées. Le projet est géré depuis le bureau pays de l'OIT à Abidjan, sous la direction du responsable régional couvrant plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, avec un bureau de projet basé à Bamako et des sous-bureaux TEMEDT dans les trois nouvelles localités d'intervention.
9. Le bureau de Bamako, hébergé dans les locaux du Ministère du Travail, accueille le Chargé de Programme National (CPN), le chargé de suivi et évaluation et un assistant administratif et financier. Le CPN, supervisé par le Directeur Pays de l'OIT, est responsable de la coordination générale, de la conformité aux exigences de la subvention, du suivi-évaluation et de la rédaction des rapports. L'appui technique et administratif est renforcé par les spécialistes de l'OIT à Genève, Abidjan et Dakar, dont le fonctionnaire chargé des droits fondamentaux au travail, qui assure un accompagnement régulier, y compris des visites annuelles au Mali.
10. TEMEDT met en œuvre les activités de terrain grâce à une équipe dédiée composée d'un responsable de projet national, d'un assistant administratif et financier à Bamako, de trois coordinateurs régionaux de projet et de cinq assistants para juridiques.
11. Par ailleurs, ASI mobilise plusieurs de ses cadres pour soutenir le projet : responsables du plaidoyer régional et international, chargé de programme Afrique, coordinateur des partenariats, responsable financier et chargé de communication, contribuant à la visibilité, la coordination et l'alignement des efforts de plaidoyer.

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

12. Cette évaluation à mi-parcours devrait répondre à un certain nombre de questions et mettre en lumière les réalisations et les défis opérationnels - s'ils existent - qui pourraient entraîner des conséquences négatives sur le projet dans le contexte général d'apprentissage et de responsabilité. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de l'OIT en matière d'évaluation qui exige une évaluation à mi-parcours interne et une évaluation finale indépendante pour les projets de plus d'un million de dollar.
13. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :
1. Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative) ;
 2. Examiner la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ;
 3. Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
 4. Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet et la réalisation de ses objectifs.
14. Le rapport de l'évaluation est destiné : aux mandants tripartites du BIT, à l'équipe de mise en œuvre du projet (OIT, ASI, Temedt), aux principaux bureaux (pays et régionaux) de l'OIT, aux partenaires techniques locaux, et au donateur (USDOS-DRL).

III. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

15. Les questions se rattachent aux critères d'évaluation suivants : pertinence stratégique, cohérence, efficacité, orientation à l'impact et durabilité, genre et non-discrimination ; tels que définis dans le document « ILO policy guidelines for Evaluation, principles, rationale, planning and managing for evaluations 4me édition² ». L'évaluation intègre l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question est traitée conformément à la note d'orientation n ° 4 et à la note d'orientation n ° 7 d'EVAL afin de garantir la participation des parties prenantes. En outre, elle prête une attention transversale aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail. Les principales questions sont décrites ci-après.
16. L'exclusion des critères liés à la validité, l'efficacité ainsi que la limitation du champ de l'évaluation est une recommandation du bailleur qui veut permettre à l'évaluation de se concentrer davantage sur la pertinence et l'efficacité du projet. L'exhaustivité des critères peut être réservée à l'évaluation finale indépendante.

Pertinence, et alignement stratégique du projet

1. *Comment le projet s'aligne-t-il aux besoins, des institutions partenaires et des groupes ciblés, à l'UNSDCF en cours ? Les principales parties prenantes cibles considèrent-elles l'intervention comme utile et précieuse ?*
2. *Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?*

² <https://www.ilo.org/sites/default/files/2025-03/evaluation%20guidance%20landing%20page%202025%20-0.pdf>

Cohérence

3. Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires humanitaires et de développement ?

Performances et efficacité du projet

4. Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?

5. Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?

6. Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?

7. Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?

Efficacité du dispositif de gestion

8. La structure de gestion et de gouvernance mise en place a-t-elle travaillé de manière stratégique avec toutes les parties prenantes et les partenaires clés au Mali, l'OIT et le donateur pour atteindre les buts et les objectifs du projet ?

9. La stratégie de partage des connaissances et de communication a-t-elle été efficace pour améliorer le profil du projet dans le pays et parmi les partenaires coopérants ? Orientations sur l'impact et la durabilité du projet

Impact et durabilité

10. Quel niveau d'influence le projet a-t-il et continuerait-il à avoir dans la lutte contre l'esclavage au niveau national et régional ?

11. Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérées dans la mise en œuvre du projet (exp. une stratégie de sortie) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?

12. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?

Thèmes transversaux

13. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?

14. Les bénéfices du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

5. Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

17. L'évaluation a été effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies³ et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE⁴.
18. L'approche s'est basée sur une méthodologie mixte. Les données qualitatives collectées sont complétées par les données quantitatives produites par le mécanisme de suivi du projet. Les données qualitatives ont été collectées à travers la revue documentaire, des entretiens individuels semi-structurés et des discussions de groupe.
19. La technique d'échantillonnage raisonnée a été adoptée pour représenter au mieux les différentes localités d'intervention du projet mais également les différentes parties prenantes. L'échantillon a tenu compte également de l'accessibilité actuelle des populations cibles. Ainsi, en concertation avec l'équipe de projet, les localités suivantes ont été retenues pour la collecte des données de la présente évaluation à mi-parcours : Bamako, Ansongo (zone Nord), Mopti (zone centre) et Kayes (Zone "Ouest"). Les localités de Gossi et Menaka, pour des raisons d'accessibilité pendant la période de l'évaluation, n'ont pas été couvertes en termes d'entretien avec les parties prenantes sur place. Néanmoins, l'entretien avec le personnel de Temedt a permis d'aborder les conditions de mise en œuvre du projet dans ces localités.
20. Les parties prenantes ciblées par la présente évaluation sont des hommes, des femmes, des jeunes, des victimes de l'esclavage vivant différentes situations afin de prendre en compte l'aspect genre. Une autorité régionale (homme), 15 bénéficiaires (dont 6 femmes), Deux représentants de ministères (dont une femme), deux personnels de l'OIT (hommes), trois partenaires de mise en œuvre du projet (dont une femme) et représentants de la société civile (hommes) ont été interviewés. **Un total de 29 entretiens individuels semi structurés et de 9 discussions en groupe ont été organisés dans les localités retenues qui sont Bamako, Kayes, Ansongo et Mopti.** La liste détaillée des acteurs rencontrés est annexée au présent rapport.
21. Dans l'élaboration des outils de collecte ainsi que la collecte et l'analyse des données, une attention particulière a été portée à la manière par laquelle les différents groupes (hommes, femmes, jeunes, victimes, retournés, déplacés etc.) sont pris en compte dans les actions du projet et présentés dans les résultats.
22. La collecte des données a été faite, par le consultant dans les différentes localités retenues. En raison de la sensibilité des thèmes traités, le processus de collecte sur le terrain a été guidé par la nécessité de ne pas nuire aux victimes et communautés, l'obtention d'un consentement éclairé et le respect de l'éthique pendant la collecte.
23. La technique de l'analyse de contenu a été exploitée pour l'organisation et le traitement des données. Cette approche renvoie à l'opération qui consiste à transformer le texte multiforme et varié issu des entretiens, discussions de groupe en une analyse unique et originale de son contenu autour de thèmes et sous-thèmes, au moyen d'un système de codage.

³ [UNEG Norms and Standards for Evaluation in the UN System | UNEG](#)

⁴ https://www.oecd.org/fr/publications/glossary-of-key-terms-in-evaluation-and-results-based-management-for-sustainable-development-second-edition_632da462-en-fr-es.

V. PRINCIPAUX RESULTATS

5.1. Pertinence, et alignement stratégique du projet

Comment le projet s'aligne-t-il aux besoins, des institutions partenaires et des groupes ciblés, à l'UNSDCF en cours ? Les principales parties prenantes cibles considèrent-elles l'intervention comme utile et précieuse ?

Alignement avec l'UNSDCF

24. Le projet DRL s'inscrit directement dans les objectifs du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020-2024 étendu à 2025 pour le Mali, ainsi que dans le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023. Ainsi, il contribue à l'AXE 1 UNSDCF : Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive et l'axe 2 : Croissance inclusive, résilience et durabilité environnementale.
25. L'UNSDCF 2020-2024 étendu à 2025, qui est le cadre de programmation conjointe et d'engagement entre le gouvernement malien et le système des Nations Unies, vise à promouvoir une gouvernance et une croissance inclusive, une résilience renforcée des systèmes et des individus, une gestion durable de l'environnement, et un accès équitable aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale⁵. Le projet DRL contribue spécifiquement à l'objectif de "personne ne soit laissé de côté" en s'attaquant à une forme extrême de violation des droits humains et d'exclusion sociale. En s'efforçant d'apporter des bénéfices immédiats et tangibles aux victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de contribuer à des réformes systémiques, le projet soutient l'amélioration de la protection sociale et l'accès à la dignité et au bien-être pour une population extrêmement vulnérable.
26. Par ailleurs, l'UNSDCF s'aligne sur le CREDD 2019-2023, dont l'objectif global est de promouvoir un développement inclusif et durable pour la réduction de la pauvreté et des inégalités. L'esclavage fondé sur l'ascendance est un obstacle majeur au développement inclusif et à la réduction de la pauvreté, car il prive des individus de leurs droits fondamentaux, de leur dignité et de leur capacité à participer pleinement à l'économie et à la société. En luttant contre cette pratique, le projet DRL contribue directement aux axes stratégiques du CREDD, notamment en matière de promotion de la croissance inclusive et de développement du capital humain, en libérant le potentiel de ces victimes et en leur offrant des opportunités. L'approche du projet, qui s'appuie sur la vaste expérience des acteurs locaux, est également en phase avec l'approche participative de l'UNSDCF et du CREDD.

Alignement stratégique avec les politiques nationales et exigences régionales

27. Le projet DRL s'aligne clairement avec les besoins des institutions partenaires et des groupes ciblés, notamment par l'intégration de priorités stratégiques nationales et de dynamiques de terrain. Il établit un lien direct avec l'objectif spécifique 2 du Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ2) sur le renforcement de la justice, notamment en appuyant l'élaboration du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale incluant la criminalisation et répression de l'esclavage, ainsi que la révision de la loi sur la traite des personnes.
28. Le projet a également soutenu l'avant-projet de loi spécifique sur l'esclavage par ascendance en collaboration avec la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau (DNAJS). Ces efforts ont contribué à l'inclusion de l'interdiction de l'esclavage dans la Constitution malienne (Article 4) et à des réformes législatives influencées par les recommandations des Assises Nationales de la Refondation.
29. À l'échelle régionale, l'intervention répond aux exigences de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP,) qui demandent aux États membres d'adopter

⁵ UNSDCF 2020- 2024

des lois spécifiques contre la traite des personnes et l'esclavage. Le projet s'inscrit donc dans une dynamique à la fois nationale et internationale, renforçant sa pertinence stratégique.

Adéquation aux besoins des bénéficiaires et parties prenantes

30. Le projet répond de manière directe et significative aux besoins des bénéficiaires en s'attaquant à une problématique profondément enracinée : l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance. Les témoignages recueillis indiquent que ces pratiques sont encore « courantes » ou « fréquentes » dans les communautés ciblées, avec des conséquences décrites comme « dévastatrices ». Les bénéficiaires soulignent que le projet a agi comme un levier essentiel pour remettre en question des normes sociales profondément ancrées. Selon la Commission nationale des droits de l'homme du Mali (CNDH), il n'existe pas de données sur le nombre de victimes de l'esclavage par ascendance dans le pays. Toutefois, certaines organisations estiment qu'au moins 800.000 personnes sont considérées comme nées en esclavage, dont environ 200.000 vivent sous le contrôle direct de leurs « maîtres ».⁶
31. La deuxième phase du projet DRL en cours s'inspire des leçons tirées des initiatives précédentes pour mieux répondre aux défis liés à l'esclavage par ascendance. Il a notamment été observé que l'esclavage demeure un sujet tabou, justifié par des croyances religieuses ou des normes sociales, ce qui rend la lutte contre cette pratique particulièrement complexe. Pour briser ces tabous, le projet s'est fortement appuyé sur les chefs religieux et traditionnels favorables au changement, afin de porter un discours de sensibilisation crédible auprès des communautés. L'implication de ces leaders a permis d'amorcer un dialogue sur l'esclavage même dans les milieux les plus conservateurs. En parallèle, le projet promeut la responsabilisation des victimes à travers un soutien socioéconomique pour briser le cycle de dépendance. Toutefois, des lacunes subsistent dans certaines localités, appelant à une extension de l'appui, conformément aux recommandations des communautés bénéficiaires.
32. Par ailleurs, les leçons apprises soulignent l'importance de solutions adaptées aux réalités locales. La médiation sociale, perçue comme plus légitime que le recours à la justice formelle, est privilégiée pour pacifier les relations entre victimes et esclavagistes. À ce titre, le projet a renforcé le rôle des communicateurs traditionnels dans la médiation et la sensibilisation. En parallèle, pour favoriser l'accès à la justice, un réseau de parajuristes a été mis en place afin d'accompagner les victimes dans leurs démarches. Le projet a également enclenché des actions de vulgarisation de la loi criminalisant l'esclavage, notamment par des outils pédagogiques adaptés au contexte d'analphabétisme. Enfin, il a mis l'accent sur la coordination étatique et la flexibilité opérationnelle, comme conditions essentielles pour adapter les interventions aux divers contextes socioculturels et sécuritaires.
33. Le projet s'adresse spécifiquement aux victimes d'esclavage par ascendance en leur offrant un meilleur accès à la justice, une protection accrue et des opportunités de réinsertion socio-économique. Il est également perçu comme un outil pertinent pour la cohésion sociale, la lutte contre la discrimination et la promotion des droits humains.
34. Les bénéficiaires ont souligné l'impact positif du projet sur la reconnaissance de leurs droits, l'éveil des consciences et la prévention des conflits. Plusieurs participants, hommes et femmes, ont qualifié le projet de "bénédiction" et d'"outil efficace" contre la marginalisation, les mauvais traitements et l'exclusion sociale.

⁶ <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1134897>

Perception des parties prenantes cibles sur l'utilité de l'intervention

35. Les parties prenantes nationales et régionales rencontrées (CNDH, RECOTRADE, URTEL, Temedt, etc.) considèrent le projet comme parfaitement aligné à leurs priorités institutionnelles. RECOTRADE, par exemple, voit dans le projet une valorisation directe de ses missions traditionnelles de médiation sociale. D'où ce propos, « *En tant qu'organisation regroupant tous les « Niamakala » du Mali, notre rôle traditionnel est de promouvoir les valeurs sociales, de favoriser l'intermédiation sociale et de résoudre les conflits. Ce projet, avec ses objectifs de sensibilisation, de communication sociale et de médiation, répond directement à ces missions. Il s'intègre parfaitement dans notre travail, et nous considérons que ce sont nos actions traditionnelles qui ont été reprises et mises en valeur à travers ce projet* » (RECOTRADE). L'Union des Radios et Télévisions Libres du Mali (URTEL) estime que l'intervention correspond exactement à ses objectifs de sensibilisation et d'éducation. A cet effet, son représentant interrogé affirme « *Le projet est parfaitement aligné avec les besoins d'URTEL. Les objectifs de l'organisation, qui sont de sensibiliser et d'éduquer la population, sont directement en lien avec ceux du projet* ». Le ministère de la Justice et d'autres partenaires institutionnels saluent également les efforts du projet pour l'intégration des questions d'esclavage dans les réformes législatives.
36. Il ressort que lors de l'atelier de partage de novembre 2024, les participants venus de plusieurs pays de la région (Mali, Mauritanie, Niger) ont confirmé la pertinence du projet à la fois sur les plans socio-économique et législatif. Les leaders coutumiers et religieux ont également reconnu la convergence entre les activités du projet et les besoins locaux exprimés.
37. Toutefois, malgré la pertinence de l'intervention, l'accès aux communautés les plus reculées reste difficile, notamment en raison de l'insécurité, ce qui limite la couverture et la prise en compte des besoins de certaines catégories vulnérables.
38. De plus, la réponse humanitaire reste faible, notamment vis-à-vis des victimes déplacées vivant dans des conditions précaires. Une autre insuffisance dans la prise en compte des besoins des groupes cibles concerne l'insuffisance dans l'assistance juridique, particulièrement pour les litiges fonciers.

Les institutions nationales/régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?

39. Dès sa phase de conception, le projet a adopté une approche inclusive en mobilisant une diversité d'acteurs étatiques, communautaires et de la société civile. Ont été associés : les victimes de l'esclavage par ascendance, les autorités administratives et locales, les leaders religieux, le Haut Conseil Islamique, ainsi que les médias, dans une démarche de sensibilisation et de rupture avec les tabous.
40. Le projet a également impliqué les démembrements du ministère de la Réconciliation (MARN, ERARN), le Ministère des Affaires religieuses, Le ministère de la Justice et des droits de l'homme, la Direction nationale du Travail et les parajuristes communautaires, la Commission permanente législative, ainsi que des institutions telles que le Conseil national de la société civile et le Comité national de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Cette approche a permis une appropriation progressive de la problématique par l'ensemble des parties prenantes.
41. Les bénéficiaires du projet (hommes et femmes) ont également affirmé avoir été activement impliqués dans toutes les phases. Leur participation ne s'est pas limitée à l'écoute ou à la présence lors des sessions ; certains ont animé des débats, partagé leurs témoignages, ou encore pris part à des formations sur des thématiques importantes, comme par exemple, sur le marketing, les droits humains ou la cohésion sociale. À titre d'exemple, des femmes de Lany Tounka et Lany Mody ont rapporté avoir participé à des campagnes de sensibilisation.

42. Malgré le niveau d'implication observé, certaines limites structurelles et opérationnelles ont freiné la pleine réalisation du potentiel du projet. Un premier défi réside dans l'absence de formalisation claire des responsabilités des différentes institutions et organisations partenaires. Le manque de moyens logistiques et financiers a également été fréquemment souligné, notamment par le Conseil régional de la société civile de Kayes et la Direction nationale du Travail, qui a exprimé son incapacité à assurer une présence régulière sur le terrain, malgré une forte volonté d'engagement.

Constat N° I : Le projet DRL s'aligne fortement sur les priorités du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020-2024 et du CREDD 2019-2023, en ciblant une forme extrême de marginalisation : l'esclavage fondé sur l'ascendance. Il contribue à l'inclusion sociale, à l'accès équitable aux droits et à la justice, et à la réduction des inégalités, conformément à l'engagement de « ne laisser personne de côté ».

Le projet répond également aux priorités nationales (PRODEJ2, Constitution, réformes législatives) et régionales (CADHP) en appuyant l'adoption de lois contre l'esclavage et en favorisant des dynamiques de justice et de cohésion sociale. Son ancrage dans les réalités locales et son approche participative renforcent sa pertinence stratégique. Les parties prenantes institutionnelles (CNDH, RECOTRADE, URTEL, Temedt, ministères, etc.) jugent le projet aligné à leurs mandats. Sa contribution aux réformes législatives et aux campagnes de sensibilisation est largement reconnue.

Les bénéficiaires considèrent l'intervention comme essentielle pour faire reculer les discriminations. Ils saluent son rôle dans l'accès aux droits, l'éveil des consciences et la réinsertion socio-économique. Les témoignages parlent d'un projet perçu comme « outil de dignité » et levier de changement.

Toutefois, des défis subsistent : accès limité à certaines zones à cause de l'insécurité, faible réponse humanitaire pour les déplacés, et manque de moyens logistiques pour certains partenaires.

5.2. Cohérence

Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires humanitaires et de développement ?

43. Le projet DRL présente une forte cohérence avec le projet ACCEL Africa du BIT, centré sur la lutte contre le travail des enfants. Les deux initiatives partagent une thématique centrale : le travail forcé, ce qui permet une synergie opérationnelle, notamment dans le domaine du renforcement des capacités. Cette complémentarité se matérialise par des actions conjointes de formation, de sensibilisation et d'appui technique, notamment à destination des inspecteurs du travail ainsi qu'aux cadres des directions nationales et régionales du travail.
44. En revanche, la cohérence est plus limitée avec le projet Anka Baara, également mis en œuvre par le BIT, et qui vise l'insertion économique des personnes vulnérables à travers le développement de chaînes de valeur. Bien qu'ils partagent des objectifs généraux de résilience et de soutien aux populations vulnérables, il n'existe pas de convergence directe entre les deux projets, notamment en raison de zones d'intervention différentes, ce qui limite les possibilités de synergie dans le ciblage et la coordination des activités.
45. Par ailleurs, le projet DRL développe une complémentarité active avec plusieurs initiatives portées par d'autres partenaires. Il collabore notamment avec les clusters Protection et Terre/Abris, à travers des évaluations conjointes pour mieux identifier les besoins des victimes déplacées. Cette démarche a permis d'améliorer la coordination inter-agences et d'assurer une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance.
46. Grâce à des efforts de plaidoyer, le projet a facilité l'implication de partenaires tels qu'ENDA Mali, SAMU SOCIAL et l'association Gambana. Ces derniers ont fourni un soutien direct aux

victimes (assistance alimentaire, appui psychosocial, services sociaux, assistance juridique), ce qui dénote d'une approche cohérente avec d'autres intervenants.

47. Le projet DRL a également su établir des partenariats stratégiques au niveau international, dont un exemple marquant est le symposium international des magistrats organisé en juillet 2024, réunissant des acteurs venant du Mali, de la Mauritanie et du Niger autour des bonnes pratiques et cadres juridiques en matière de lutte contre l'esclavage. Un autre exemple est l'Atelier régional d'apprentissage et de partage de bonnes pratiques entre les organisations partenaires de lutte contre l'esclavage du Mali, de la Mauritanie et du Niger, organisé par Anti Slavery International.

Constat N° 2 : Le projet DRL montre une forte cohérence avec le projet ACCEL du BIT, centré sur la lutte contre le travail des enfants, à travers des actions conjointes de formation, de sensibilisation et d'appui technique. En revanche, les synergies avec le projet Anka Baara, également du BIT, sont limitées en raison de différences d'approche et de zones d'intervention. Le projet DRL s'inscrit également dans une dynamique partenariale plus large, en collaborant avec les clusters Protection et Terre/Abris pour mieux répondre aux besoins des victimes déplacées, et en mobilisant des acteurs nationaux tels qu'ENDA Mali, SAMU SOCIAL et Gambana pour un appui direct aux victimes. Il a aussi renforcé la complémentarité régionale en organisant un colloque international de partage d'expérience sur la lutte contre l'esclavage, réunissant des acteurs du Mali, de la Mauritanie et du Niger.

5.3. Performances et efficacité du projet

Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?

Objectif 1 : Améliorer les connaissances et la sensibilisation du public et des principales parties prenantes sur l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage, y compris la nature et les racines des violences liées à l'esclavage, ainsi que les droits, les besoins et les priorités des victimes.

Prise de conscience des impacts de l'esclavage et de ses conséquences négatives

1. L'un des axes majeurs du projet consiste à sensibiliser et informer les populations sur leurs droits et devoirs. Cette démarche a permis une prise de conscience collective des conséquences de l'esclavage et de la discrimination. **La majorité des participants témoignent d'un changement de mentalité grâce à une meilleure connaissance de leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté individuelle, le droit à choisir son conjoint et l'accès à la justice en cas d'abus.** Un exemple spécifique noté à Colondiky est l'amélioration de l'égalité entre hommes et femmes issus de l'esclavage, notamment dans les domaines liés à l'héritage, ce qui marque un progrès vers une justice plus inclusive. Une victime déclare, *« nous avons observé des avancées à Colondiky concernant l'égalité entre les gens. Les femmes, autrefois exclues des droits d'héritage, en bénéficient désormais. »*
2. Les parties prenantes ont principalement bénéficié des activités de sensibilisation, déployées sous diverses formes : campagnes de masse, séances en groupes, visites à domicile, émissions radiophoniques et rencontres communautaires centrées sur la lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance.
3. Dans les régions de Mopti, Kayes, Ansongo, Ménaka et Gossi, le projet DRL a mené une vaste campagne de sensibilisation communautaire, animée par des parajuristes, visant à informer les populations sur les droits humains, la citoyenneté, l'accès aux documents civils, la cohésion sociale, et l'abolition de l'esclavage selon la loi malienne et les conventions internationales. **Quarante sessions ont été organisées, touchant 2,025 personnes, dont 1,095**

femmes. Ces actions ont permis aux victimes de mieux comprendre leurs droits et de s'engager dans des dynamiques d'autonomisation individuelle et collective.

4. Un effet observé est l'éveil des consciences sur la question de l'esclavage fondé sur l'ascendance. Les activités de sensibilisation ont permis aux membres des communautés de prendre conscience de la gravité et des conséquences néfastes de cette pratique. Cette prise de conscience a également favorisé une meilleure compréhension des méfaits de l'esclavage.
5. On note également une levée de tabou sur la communication relative à l'esclavage en milieux religieux et coutumier à travers la publication de 02 communiqués condamnant la pratique de l'esclavage par les confessions religieuses, les légitimités traditionnelles et le Réseau des Communicateurs Traditionnels du Mali pour le Développement (RECOTRADE) ; et l'utilisation, lors des prêches et sermons, d'un guide religieux de sensibilisation pour l'abandon de la pratique de l'esclavage.
6. Un autre aspect clé réside dans l'implication des chefs coutumiers et des autorités locales. Leur participation active est perçue comme un facteur déterminant pour enrayer durablement ces pratiques liées à l'esclavage par ascendance. A cet effet, des dialogues communautaires ont rassemblé 164 leaders coutumiers, élus et figures influentes pour débattre de leur rôle dans la lutte contre l'esclavage. Les discussions ont permis de dégager un consensus autour de la promotion de la paix, de la réconciliation, des droits humains et de la prévention des conflits liés à l'ascendance. Des recommandations concrètes ont été formulées, telles que la formation des leaders traditionnels et des jeunes sur les mécanismes de protection. **En mobilisant ces autorités, le projet crée un environnement plus propice à la reconnaissance des droits et à la transformation des normes sociales.**
7. Le projet a également renforcé la sensibilisation à travers les médias locaux. 90 émissions mensuelles d'une heure ont été produites et diffusées en partenariat avec des radios communautaires (Voix des Jeunes, KUNARI FM, AADAR KOUKIA FM) sur les thématiques en lien avec l'esclavage, l'éducation aux droits humains, l'égalité des sexes, la cohésion sociale, la paix sociale, prévention et gestion des conflits. Ces programmes, animés avec la participation d'acteurs locaux (société civile, religieux, coutumiers), ont suscité un vif intérêt et permis de relayer des messages puissants sur les conséquences de l'esclavage. Ces messages ont porté écho auprès de la population qui appelait au standard de l'émission pour exprimer leurs points de vue sur la question. « Ces émissions permettent aux populations de comprendre et d'être conscientes du mal que propage le phénomène de l'esclavage par ascendance. Les victimes trouvent le courage de se manifester et d'exprimer leur volonté de briser ces chaînes en demandant de l'aide pour leur libération ou affranchissement ». Témoignage de Madame Assétou DICKO, femme leader de Gossi. La population des localités (Ansongo, Mopti, Kayes) abritant ces radios est estimée à 500 000 personnes selon les données du recensement général de la population et de l'habitat du Mali de 2023.
8. Un forum national organisé avec le réseau RECOTRADE a mobilisé 33 communicateurs traditionnels, dont 5 femmes, autour d'un plan d'action validé pour lutter contre l'esclavage à travers la sensibilisation et la médiation. Le projet DRL a accompagné la mise en œuvre de ce plan à travers des ateliers et missions de conciliation, notamment à Kayes et Ségou. Cette initiative a consolidé leur engagement en tant qu'agents de changement dans leurs communautés respectives. Un des résultats phare issues de la mise du plan d'action est l'Accompagnement du retour sécurisé de 61 survivants/victimes de l'esclavage dont (30 femmes) en déplacement à Nioro dans leur village d'origine Krémis.
9. Le projet a également facilité des dialogues entre victimes déplacées et communautés d'origine, notamment à Kayes, Kita et Nioro. À Kremis, 61 personnes victimes d'esclavage sont retournées volontairement après un processus de médiation. La réhabilitation de leurs habitations par l'association Ganbana, la rétrocession progressive des terres, et des accords de réconciliation (incluant le retrait de plaintes judiciaires et l'abandon du terme « esclave ») ont permis un début de cohabitation pacifique.

10. Des fora annuels ont permis le suivi des engagements communautaires. À Kayes, le forum de février 2024 a évalué l'application de la charte de cohabitation pacifique adoptée en 2021, avec des recommandations en faveur de sa vulgarisation, du renforcement des comités de suivi, et de l'implication de la diaspora. À Gao, un forum tenu en octobre 2024 a rassemblé des participants de plusieurs localités du nord pour identifier des stratégies communes, notamment la traduction des lois en langues locales, la production d'outils visuels de sensibilisation, et la mise en réseau d'acteurs engagés au niveau national et international.

Documentation et sensibilisation sur l'esclavage par ascendance

11. Le projet DRL a entrepris une étude de cartographie des victimes de l'esclavage dépourvues de documents d'état civil, dans les zones ciblées du projet (Kayes, Mopti, Ansongo, Gossi, Ménaka). Cette activité visait à documenter les causes de cette privation de droits fondamentaux, en vue de mieux orienter les efforts de plaidoyer pour l'accès à la justice et à l'identité légale.
12. Les résultats clés de cette étude conduite dans toutes les localités du projet (Kayes, Mopti, Ansongo, Gossi, Ménaka) et ayant touché 519 victimes de l'esclavage nous renseignent que : 64% des victimes interrogées dit ne pas connaître l'importance de détenir un document civil tel que, l'acte de naissance, la carte d'identité. Et la même proportion de victimes interrogées dit ne pas détenir et/ou ont au moins un membre de leur famille sans document civil. Les causes de ce manque de document sont entre autres : La méconnaissance des procédures (cité par 47% des répondants), l'indisponibilité des documents au niveau des structures de délivrance (cité par 48% des répondants), Les pesanteurs culturels (cité par 43% des répondants), Le prix excessif (cité par 23% des répondants), La lourdeur administrative (cité par 16% des répondants), l'absence de service dans la zone (cité par 25% des répondants). Les répondants préconisent comme réponses à la difficulté d'accès aux documents civils de mettre l'accent sur : L'information et sensibilisation, l'assistance direct (fourniture), la facilitation de l'accès physique aux structures de délivrance (Assistance foraine).
13. **Les résultats de cette cartographie alimentent désormais les actions de plaidoyer aux niveaux local, national et international.** Ils ont été partagés lors de réunions stratégiques telles que celles du groupe état civil (sous la coordination du NRC), du cluster protection (HCR), du GIAC (OCHA), et du Comité de Lutte contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice). Ces données contribuent également au plaidoyer mené par Anti-Slavery International sur la digitalisation de l'état civil au Mali, en insistant sur la nécessité d'un processus inclusif pour les groupes marginalisés, notamment les victimes de l'esclavage.
14. Dans le but de sensibiliser un public large, particulièrement la jeunesse, la page Facebook de l'Association Temedt a été régulièrement animée par des contenus variés. Ces publications comprennent des articles de presse, des photos d'activités menées dans le cadre du projet ainsi que d'autres contenus pertinents portant sur l'esclavage fondé sur l'ascendance et les discriminations qui en découlent. L'objectif est d'éveiller les consciences sur les racines historiques et les conséquences actuelles de ces pratiques, en exploitant le potentiel des plateformes numériques pour atteindre des publics difficilement accessibles par les canaux traditionnels. L'augmentation du nombre d'abonnés à la page illustre un intérêt croissant du public et une visibilité accrue du projet. La page compte au total 991 followers et 897 réactions d'appréciations « J'aime » des publications.
15. Dans cette dynamique de sensibilisation, une formation a été organisée à Kayes, en partenariat avec l'URTL, à l'intention des animateurs-producteurs de radios locales diffusant en langues nationales les messages clés de sensibilisation sur l'abandon du fléau de l'esclavage. Cette formation visait à renforcer leurs capacités sur les thématiques de l'esclavage fondé sur l'ascendance, du travail forcé, ainsi que sur les techniques d'animation de sujets sensibles. Elle a permis une progression significative des connaissances, estimée à une amélioration de 90 % par rapport au niveau initial, évalué à moins de 10 %. À la suite de cette session, cinq

journalistes ont déjà produit des émissions de sensibilisation, appelant les communautés et les autorités à s'engager contre cette pratique.

16. Parallèlement, 18 journalistes dont 6 femmes ont été formés en collaboration avec la Maison de la Presse et le Programme Alimentaire Mondial sur le journalisme sensible aux conflits, les instruments juridiques, les mesures de protection, ainsi que les bonnes pratiques de collecte et d'analyse de l'information relative à l'esclavage. Cette approche visait à renforcer la qualité et l'éthique du traitement médiatique des sujets sensibles.
17. Toujours dans la perspective d'une mobilisation large des médias, le projet DRL a suscité l'engagement de 34 organes de presse couvrant divers formats (télévision, radio, presse écrite et en ligne). Parmi ces acteurs figurent notamment l'ORTM, Djoliba TV, Le Jalon, Maliweb, Radio Dakan, Radio Jamana, Radio Kaoural, Radio Saghan et Web TV Ségou 24 Info. Ces médias ont diffusé des articles et reportages qui interpellent les autorités et les communautés sur la persistance de l'esclavage, renforçant ainsi la pression sociale et politique en faveur du changement. Ainsi, 26 articles de presse sont réalisés par les organes de média partenaires du projet.
18. Des résultats notables ont été atteints grâce à ces actions. Un effet majeur observé est l'éveil des consciences sur la question de l'esclavage fondé sur l'ascendance. Ce sont 86% des personnes interrogées par le projet qui ont des connaissances et/ou des attitudes suffisantes sur l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage, y compris la nature et les racines de la violence liée à l'esclavage, ainsi que les droits, les besoins et les priorités des victimes (données de suivi du projet). Les activités de sensibilisation ont permis aux membres des communautés de prendre conscience de la gravité et des conséquences néfastes de cette pratique, incitant ainsi à une prise en main sérieuse du problème à l'échelle locale. Cette prise de conscience a également favorisé une meilleure compréhension des méfaits de l'esclavage.
19. On observe une adhésion croissante des communautés locales à la lutte contre l'esclavage, bien que des poches de résistance persistent, notamment à Kayes. Le projet a favorisé la réintégration progressive des victimes, avec un changement d'attitude visible chez certains groupes autrefois hostiles, comme les « esclavagistes » qui participent désormais aux activités.
20. Le projet a également permis d'apporter sécurité et épanouissement personnel aux victimes de l'esclavage. Celles – ci expriment un sentiment nouveau de protection et de reconnaissance, qui contribue à restaurer leur confiance en elles et dans leur communauté. En favorisant la réintégration des personnes anciennement stigmatisées, le projet a **amélioré la cohabitation et les relations sociales, en particulier entre groupes hiérarchisés selon l'ascendance**. Grâce à l'implication des acteurs communautaires et à l'animation de discussions collectives, un climat plus stable et apaisé s'est installé, favorisant un dialogue plus ouvert et une meilleure compréhension mutuelle entre groupes sociaux.
21. Le projet est ainsi perçu comme **un catalyseur d'émancipation**, en aidant les individus à comprendre leurs droits, à accéder à la justice, et à se reconstruire hors des structures oppressives du passé. Les chefs coutumiers jouent un rôle déterminant dans ce processus de changement structurel. Leur implication dans la lutte contre les pratiques esclavagistes est saluée comme un levier clé. L'un d'eux a même affirmé qu'il « *n'hésiterait plus à intervenir dans des conflits entre personnes de statuts sociaux différents* ». Cette posture nouvelle contribue à la réorganisation sociale en profondeur, favorisant un climat de stabilité et de cohésion au sein des villages et communautés concernés.
22. On note une véritable levée de Tabou sur la communication relative à l'esclavage en milieux religieux et coutumier à travers la publication de 02 communiqués condamnant la pratique de l'esclavage par les confessions religieuses, les légitimités traditionnelles et le Réseau des Communicateurs Traditionnels du Mali pour le Développement (RECOTRADE) ; et l'utilisation, lors des prêches et sermons, d'un guide religieux de sensibilisation pour l'abandon de la pratique de l'esclavage.

Constat N°3 : Le projet a permis une avancée significative en matière de sensibilisation et d'amélioration des connaissances sur l'esclavage fondé sur l'ascendance, tant au sein des communautés qu'auprès des parties prenantes locales. Grâce à une combinaison d'activités – campagnes de sensibilisation communautaire, dialogues inclusifs, productions médiatiques, formations ciblées et documentation sur les privations de droits – les perceptions collectives sur la légitimité de la pratique de l'esclavage ont commencé à évoluer.

Les messages véhiculés ont favorisé une prise de conscience des impacts profondément négatifs de l'esclavage sur la dignité, la cohésion sociale et les droits humains. Cette transformation s'est traduite par une meilleure connaissance des droits fondamentaux, une plus grande volonté de s'émanciper des relations de domination, et une participation accrue des victimes aux dynamiques communautaires.

Des signes de changement d'attitude sont observés, y compris dans les milieux historiquement réfractaires, avec une participation croissante aux espaces de dialogue et de réconciliation. En favorisant un environnement propice à la reconnaissance des droits et à la transformation des normes sociales, le projet a jeté les bases d'un changement durable, tout en mettant en lumière la nécessité de poursuivre les efforts pour surmonter les résistances persistantes.

Les principaux résultats atteints en lien avec l'objectif I du projet sont présentés dans la matrice suivante. Le niveau de réalisation des indicateurs est fourni par le mécanisme interne de suivi du projet.

Indicator/Results	Baseline	Target	Actual	% of Progress
IO 1. Improved knowledge and awareness of public and key stakeholders on descent-based slavery and enslavement-based discrimination, including the nature and roots of slavery related violences, and victims' rights, needs and priorities.				
Ind1. Percentage of respondents with sufficient knowledge and/or attitudes on descent-based slavery and enslavement-based discrimination, including the nature and roots of slavery related violences, and victims' rights, needs and priorities.	40%	80%	86%	108%
Output 1.1: Public and key stakeholders in slavery-affected areas are aware of and understand the impacts of slavery and its negative consequences on victims, the community, and social cohesion in Mali				
Indic 2. Number of project stakeholders reached by at least one project-supported awareness raising activity.	0	4500	2806	62%
Output 1.2: Research and awareness raising material on descent-based slavery and enslavement-based discrimination is available to public and key stakeholders.				
Indic 3. Number of media products developed by project trained journalists	0	25	34	136%
Indic 4. Number of recipients that receive the research and awareness raising material	0	4500	2806	62%
Indic 5. Number of new subscribers/followers of TEMEDT on social media platforms	0 (936 followers in beginning)	50	55	110%

Objective 2 – Renforcement du cadre légal, de la mise en œuvre et des mécanismes de protection contre l'esclavage fondé sur l'ascendance

Plaidoyer national et international en faveur d'une réforme de la législation

23. Le projet a développé et diffusé des supports de plaidoyer fondés sur des interviews de victimes et des expériences vécues. Ces outils, élaborés en collaboration avec les médias, ont été conçus pour sensibiliser le public et influencer les décideurs aux niveaux national et international.
24. Dans cette dynamique, le projet DRL a structuré le plaidoyer à l'échelle nationale, notamment par l'élaboration d'une stratégie dédiée. Un atelier national de plaidoyer a été organisé par Anti-Slavery et animé par le biais d'un consultant, en octobre 2024 à Bamako, réunissant des représentants des organisations membres de la CONALEM, des organisations alliées ainsi que

du ministère de la Justice. L'objectif principal de cet atelier était de concevoir une stratégie nationale en vue de l'adoption d'une loi spécifique interdisant, punissant et réparant les actes d'esclavage par ascendance. Cette stratégie a été élaborée sous le lead d'Anti-Slavery, en collaboration avec les membres de la CONALEM.

25. Parallèlement, Anti-Slavery International a renforcé ses actions de plaidoyer sur la scène internationale. À Genève, des rencontres ont été menées avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale du travail (OIT), afin de plaider pour la reconnaissance de la nature structurelle et systémique de l'esclavage par ascendance. Une campagne de sensibilisation ciblant les missions diplomatiques de la région sahélienne a également été conduite entre septembre et décembre 2024. Le projet a par ailleurs transmis ses recommandations à l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme pour le Mali.
26. Parmi les résultats les plus significatifs, figure le succès du plaidoyer mené auprès de l'Expert indépendant des Nations Unies, dont le rapport intègre des recommandations clés en matière de lutte contre l'esclavage. Celles-ci insistent notamment sur : la mise en œuvre effective de la stratégie nationale, la désignation d'une autorité compétente, la sensibilisation des populations, l'identification et l'assistance aux victimes.
27. Le projet a ainsi joué un rôle central dans la révision du Code pénal malien, qui reconnaît désormais explicitement l'esclavage comme une infraction. Ces dispositions de répression de l'esclavage furent proposées par le projet DRL lors des sessions de la commission permanente législative du Mali. Il a également généré une dynamique multisectorielle inédite, rassemblant société civile, autorités étatiques et communautés autour d'une cause commune. Dans le cadre du processus d'adoption de dispositions légales réprimant l'esclavage, le projet DRL, via TEMEDT, a activement participé aux procédures législatives nationales. Une étape clé fut la demande d'audience adressée au Conseil national de Transition (CNT), sollicitant la participation de TEMEDT aux séances d'écoute sur le projet de code pénal. L'objectif était de défendre l'inclusion de 17 articles spécifiques portant sur la répression de l'esclavage. Le CNT a favorablement répondu à cette requête et a invité TEMEDT à exposer et défendre les articles proposés. Cette présentation, inscrite dans le cadre formel des consultations parlementaires, a permis la validation de ces articles à ce stade.
28. Par ailleurs, des réunions trimestrielles de la CONALEM ont été co-facilitées en 2024 en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et le ministère de la Justice. Ces réunions ont permis de suivre les avancées sur l'adoption du Code pénal, de la loi contre l'esclavage, ainsi que des textes relatifs à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. Elles ont également constitué un espace de discussion sur les affaires judiciaires en cours et ont contribué à l'intégration d'actions ciblées sur les poursuites judiciaires dans le plan de plaidoyer.
29. Le projet a également organisé un atelier national ayant conduit à la création d'une plateforme intersyndicale de lutte contre le travail forcé au Mali. Cette plateforme regroupe plusieurs centrales syndicales majeures : l'Union nationale des travailleurs du Mali, la Centrale syndicale des travailleurs du Mali, la Confédération démocratique des travailleurs du Mali et la Centrale des travailleurs du Mali. Ces efforts visent à inscrire durablement la lutte contre l'esclavage et le travail forcé dans l'agenda politique, et à promouvoir une action collective structurée pour l'application des conventions internationales ratifiées, telles que la Convention relative à l'abolition de l'esclavage et les conventions sur le travail forcé. La plateforme a élaboré un plan d'action spécifique, comprenant des activités de plaidoyer ciblées auprès du Secrétariat général du Gouvernement, du Médiateur de la République, du Conseil National de Transition et de la Présidence de la Transition.
30. Enfin, en collaboration avec le Comité national de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, une audience de haut niveau s'est tenue en décembre 2024 avec le ministre de la Justice, porteur de l'avant-projet de loi sur l'esclavage par ascendance. L'adoption de cet avant-projet de loi reste l'un des défis majeurs du projet.

Renforcement des capacités des institutions chargées de l'application des lois et politiques existantes sur l'esclavage

31. Un symposium a été organisé en juillet 2024, réunissant de 27 participants issus de plusieurs localités du Mali (Kayes, Diéma, Kéniéba, Bafoulabé, Mopti, Kati, Koulikoro, Bamako), ainsi que du Niger, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie. Ce symposium visait à améliorer les compétences des Magistrats en matière de lutte contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des personnes au Sahel en général et au Mali en particulier. Cette rencontre a permis aux magistrats de s'approprier le manuel de lutte contre l'esclavage et les pratiques analogues, document désormais perçu comme un référentiel régional pour le traitement judiciaire de ces affaires. Les participants ont également exprimé avoir amélioré leurs compétences sur les mécanismes judiciaires de lutte contre l'esclavage.
32. Une autre formation, organisée en décembre 2024 en partenariat avec le Comité national de lutte contre la traite des personnes, a porté sur des thématiques complémentaires telles que la législation anti-esclavagiste, la cybercriminalité, le para-jurisme, les modes de règlement des conflits et l'état civil. Les acteurs formés ont ainsi été mieux préparés à identifier les problèmes juridiques rencontrés par les victimes d'esclavage, à les orienter dans les procédures judiciaires, et à assurer leur référencement vers les prestataires de services adéquats. Cela se traduit par l'identification et le référencement des cas par des parajuristes de TEMEDT et l'introduction des dossiers au niveau des juridictions, en collaboration avec Gambana.
33. L'analyse des statistiques des affaires en justice liées à l'esclavage à Kayes montre une hausse significative du nombre d'affaires de 2020 à 2022, passant de 19 affaires en 2020 à 32 affaires en 2022. En 2023, bien qu'il y ait une baisse à 24 affaires, les chiffres restent relativement stables par rapport à 2022. En 2024, le nombre d'affaires remonte légèrement à 26. Cela peut indiquer une prise de conscience accrue de l'importance de traiter les cas d'esclavage, ainsi qu'une amélioration de l'accès à la justice ou de la signalisation des violations des droits humains liées à l'esclavage. Cela pourrait également être dû à une meilleure sensibilisation du public et une mobilisation des victimes pour porter leurs affaires devant les tribunaux.
34. À la suite de ces actions de renforcement des capacités, un suivi judiciaire actif a été mis en œuvre. En décembre 2024, une mission de terrain a été menée à Diéma pour accompagner l'audition de victimes déplacées de Bagamabougou. Une autre mission a facilité l'exécution d'une décision de justice rendue par la Cour suprême concernant un litige foncier à caractère esclavagiste. Grâce à cet accompagnement, les victimes, au nombre de 4 personnes ont pu récupérer leurs terres, illustrant ainsi l'impact tangible du soutien judiciaire apporté par le projet. La mission de suivi a réussi à établir un contact entre les victimes de Bagamabougou et un avocat qui a apporté un appui dans la transmission des dossiers au juge d'instruction.
35. En septembre 2024, un atelier national s'est tenu à Kayes, en collaboration avec la Direction Nationale du Travail, la Direction Nationale des Droits de l'Homme, et la Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage au Mali (CONALEM). L'objectif était de renforcer la compréhension du Protocole n°29 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatif au travail forcé, et de souligner son importance pour une meilleure coordination de l'action nationale contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance. Cet atelier a constitué une plateforme de renforcement des capacités des autorités administratives, locales et des acteurs de la société civile sur les exigences du Protocole n°29, en particulier sur les attentes liées au rapportage international. Il a aussi servi à rappeler les engagements internationaux du Mali, tout en présentant les recommandations de la Commission d'experts de l'OIT relatives à l'esclavage par ascendance. Ces activités ont permis de combler des lacunes critiques, notamment la méconnaissance des nouveaux textes juridiques parmi certains inspecteurs du travail. En octobre 2024, le Gouvernement du Mali a officiellement soumis son rapport sur l'application du Protocole n°29, en réponse aux recommandations internationales. Ce rapport a été préparé avec l'appui du ministère du Travail, en collaboration avec plusieurs départements sectoriels.

36. Le projet DRL a permis d'enregistrer des avancées notables vers l'atteinte de certains de ses résultats, notamment en matière de mobilisation des parties prenantes, de renforcement des capacités des acteurs, et d'amorçage de réformes juridiques. Bien que l'objectif principal d'adoption d'une loi spécifique criminalisant l'esclavage par ascendance ne soit pas encore atteint, des progrès significatifs laissent entrevoir un potentiel d'atteinte partielle ou différée des objectifs d'ici la fin du projet. Les dynamiques institutionnelles et sociales enclenchées, notamment autour de la réforme du cadre juridique et du plaidoyer, constituent des acquis importants qui pourraient porter leurs fruits même au-delà du cycle actuel du projet.
37. Le projet a favorisé des avancées institutionnelles et juridiques cruciales, notamment à travers l'adoption d'un nouveau code pénal et d'un code de procédure pénale, reconnaissant explicitement l'esclavage comme une infraction pénale. Ces réformes marquent une étape décisive dans la reconnaissance juridique du problème et dans la création d'un cadre favorable à la poursuite des auteurs.
38. Sur le plan judiciaire, plusieurs dossiers introduits ont abouti à des jugements favorables aux victimes, certains débouchant sur l'incarcération de maîtres esclavagistes. On note l'exécution de la Grosse de justice rendue par la cour suprême dans l'affaire de litige foncier entre victime de l'esclavage et esclavagiste, le juge a convoqué les chefs de 12 villages de la commune de Gourméra à qu'il a présenté l'arrêt de la cour suprême en leurs lisant son contenu et en prenant soin de le leurs traduire en langue nationale Bamananka. Par la suite, les victimes ont pris possession de leurs terres. L'organisation d'une cour d'assises spéciale à Kayes représente un jalon important dans l'évolution du traitement judiciaire de ces affaires.
39. En parallèle, les actions de plaidoyer du projet ont contribué à susciter un engagement accru du Gouvernement malien dans la lutte contre l'esclavage par ascendance. Ce positionnement de l'État constitue un développement important, dans la mesure où la reconnaissance officielle de la pratique a longtemps fait défaut.
40. L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'esclavage et la création d'une plateforme intersyndicale de lutte contre le travail forcé ont permis d'inscrire durablement la problématique de l'esclavage dans l'agenda politique et institutionnel national. Les actions du projet ont également favorisé une évolution des mentalités et une réduction visible des conflits liés à l'esclavage dans certaines zones, notamment à Kayes.

Constat N°4 : Le projet DRL a généré des avancées substantielles en matière de mobilisation des parties prenantes, de réformes juridiques et d'engagement institutionnel, constituant ainsi des fondations solides pour une lutte durable contre l'esclavage par ascendance.

Bien que l'adoption d'une loi spécifique criminalisant cette pratique ne soit pas encore concrétisée, le projet a permis l'intégration explicite de l'esclavage dans le nouveau Code pénal et le Code de procédure pénale, marquant une reconnaissance juridique décisive du phénomène.

Sur le plan judiciaire, des cas emblématiques ont abouti à des décisions en faveur des victimes, incluant des incarcérations de responsables et la restitution de droits fonciers, tandis que la tenue d'une cour d'assises spéciale à Kayes illustre une évolution notable dans le traitement des affaires liées à l'esclavage.

En parallèle, les efforts de plaidoyer ont renforcé l'engagement du Gouvernement, longtemps absent sur cette question, et ont permis l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'esclavage ainsi que la création d'une plateforme intersyndicale contre le travail forcé. Ces acquis, combinés à une mobilisation accrue de la société civile et à une évolution des perceptions dans certaines localités, laissent entrevoir un potentiel d'atteinte des objectifs.

La matrice ci-dessous présente le niveau de réalisation des indicateurs de l'objectif 2 du projet, depuis son démarrage.

Indicator/Results	Baseline	Target	Actual	% of Progress
IO 2. Strengthened policy, legal framework, implementation and protection mechanisms to combat descent-based slavery and enslavement-based discrimination.				
Indic 6. Number of policies and/or legislations aimed to reduce slavery and slavery-based discrimination adopted	0	2	1	50%
Indic 7. Number of enforcement agencies that report specific new actions on slavery and slavery-based discrimination following project support.	0	2	2	100%
Indic 8. Percentage of trained front-line actors with improved knowledge on slavery and slavery-based discrimination	0	80%	100%	125%
Output 2.1: International and national mechanisms build pressure and momentum for a reform in legislation are enhance (adoption and implementation of a law criminalizing slavery)				
Indic 9. Number of recommendations on slavery made by national and international mechanisms about Mali.	0	10	6	60%
Output 2.2: Law enforcement institutions (labour inspection services, forces of order, investigation and judicial authorities) gain increased capacity to understand and implement existing laws and policies on slavery in a victim-centred approach.				
Indic 10. Number of judicial personnel trained with USG assistance. Output Source: F-Indicator N°: DR.1.3-I	0	20	24	120%
Output 2.3: Public, civil society, national policy makers and legislators gain increased awareness and knowledge of needed legal and regulatory reforms to combat slavery, and understand their responsibilities in social and behavioural change				
Indic 11. Number of stakeholders who participate in project supported outreach sessions on needed legal and regulatory reforms to combat slavery.	0	2000	2806	140%

Objectif 3 : Les victimes d'esclavage fondé sur l'ascendance et de discrimination fondée sur l'esclavage sont habilitées à comprendre et à exercer leurs droits d'accès à la justice/aux recours et aux mécanismes de protection.

41. Le partenaire TEMEDT a élaboré des messages clés de sensibilisation portant sur l'importance des documents d'identité, les modalités d'accès à la justice, ainsi que les mécanismes de protection disponibles pour les victimes d'esclavage. Ces messages mettent en évidence le lien essentiel entre l'obtention de documents civils et l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la justice ou encore le foncier. Ils ont été transmis aux cliniques parajuridiques, afin d'être diffusés auprès des victimes identifiées ainsi que des communautés concernées.
42. Des séances de sensibilisation ont été organisées dans les localités de Kayes, Ménaka, Mopti, Ansongo et Gossi, touchant 283 personnes, dont 171 femmes. Ces séances ont porté sur les droits civils et les moyens d'y accéder. L'implication des chefs coutumiers et des autorités locales dans ces activités a été déterminante pour infléchir les normes sociales et susciter une prise de conscience collective autour des droits fondamentaux.
43. Par ailleurs, deux sessions de formation ont été menées afin de renforcer les capacités de 20 parajuristes dont 7 femmes. Ces formations ont porté sur les procédures judiciaires au Mali, les approches centrées sur les victimes et les traumatismes, ainsi que sur l'utilisation des formulaires d'identification, d'évaluation des besoins et de référencement. Les parajuristes formés jouent désormais un rôle de relais communautaires, contribuant à l'évaluation des problèmes juridiques, à l'orientation, à l'information et à la mise en relation avec des avocats.
44. Les cliniques parajuridiques ont été renforcées par du personnel qualifié et dotées d'outils sécurisés pour la documentation, le suivi et le référencement des victimes. Des procédures ont été mises en place afin de garantir la protection des données personnelles. Ce dispositif a amélioré les capacités de prise en charge juridique et psychosociale des victimes dans les zones d'intervention de Kayes, Mopti, Ansongo, Ménaka et Gossi.

45. Les cliniques mobiles ont également joué un rôle essentiel dans le processus de documentation, de suivi et de référencement des victimes. Elles ont permis d'identifier des personnes en vue de leur réinsertion socioéconomique ou de leur orientation vers des structures spécialisées. Au total, 260 personnes victimes de l'esclavage ont été identifiées, dont 183 femmes, ce qui reflète la forte proportion de femmes touchées par cette problématique.
46. Ces interventions ont permis d'orienter 90 victimes adultes dont 72 femmes, vers des structures partenaires en vue d'une prise en charge adaptée, qu'elle soit juridique, médicale ou psychosociale. Parallèlement, 47 enfants d'ascendance esclave ont été référés à NRC pour l'obtention d'actes de naissance. Ces actions ont été précédées de démarches préparatoires comprenant l'identification des prestataires de services humanitaires et de développement, l'élaboration et la validation de fiches de référencement, ainsi que le remplissage d'un mapping des services disponibles dans les zones ciblées.
47. Les changements induits par le projet vont au-delà de la réparation des injustices passées. Ils ont ouvert la voie à une plus grande autonomie, à l'accès aux droits fondamentaux et à une meilleure inclusion sociale de toutes les catégories concernées. Les activités ont généré des transformations individuelles et collectives profondes, en contribuant à une dynamique sociale nouvelle, plus inclusive et plus juste. Conscientes de leurs droits et de son exercice, 53 affaires en lien avec la pratique de l'esclavage sont portées par les victimes de l'esclavage devant la justice entre 2023 et 2024. 4 victimes de l'esclavage ont eu accès à leur terre à la suite du jugement rendu par la justice de Diéma.
48. **Le changement le plus significatif, unanimement reconnu par tous les groupes interrogés, est une transformation profonde des mentalités et des comportements au sein des communautés.** Les bénéficiaires, toutes catégories confondues (hommes, femmes, jeunes), affirment ne plus se sentir au service d'autrui et avoir retrouvé leur autonomie, comme en témoigne ce propos, **"Tout le monde sait ici qu'on ne vit pas au service d'une autre personne"**. Cette reconquête de la liberté s'accompagne d'une plus grande sécurité émotionnelle, d'un épanouissement personnel et d'une joie de vivre retrouvée. Les femmes insistent particulièrement sur la liberté de choisir leur conjoint et sur le fait de « ne plus être considérées comme des objets ». De plus, les victimes, désormais capables d'exprimer librement leurs opinions, participent davantage à la vie communautaire et aux prises de décisions. Le fait de se sentir reconnu comme individu à part entière a permis de restaurer la confiance et de renforcer la cohésion sociale. Dans certaines localités, comme à Colondiky, on observe même des avancées concrètes en matière d'égalité entre anciens esclaves et « Maitres », notamment en ce qui concerne l'accès à l'héritage.

Constat N°5 : Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'objectif 3 ont profondément renforcé la capacité des victimes d'esclavage fondé sur l'ascendance à comprendre, revendiquer et exercer leurs droits. Grâce à la diffusion de messages de sensibilisation adaptés, l'implication des leaders communautaires, le renforcement des cliniques para juridiques et la formation des parajuristes, les communautés concernées ont été mieux informées sur l'importance des documents civils, les procédures judiciaires, et les recours disponibles.

Le dispositif mis en place a permis d'identifier et de référer de nombreuses victimes vers des services spécialisés, favorisant ainsi leur réinsertion et leur protection. Ces efforts ont induit un changement profond des représentations sociales : *les bénéficiaires affirment une rupture nette avec les rapports de servitude, une reconnaissance de leur citoyenneté, et un regain d'autonomie.* Les femmes, en particulier, témoignent d'une amélioration notable de leur statut et de leur liberté.

Ce changement dans les normes sociales établies, contribue à instaurer une dynamique collective plus juste et inclusive, marquée par une dignité retrouvée, une confiance renouvelée et une participation accrue à la vie communautaire.

Ci-dessous les résultats atteints par rapport à l'objectif 3 du projet. Ces niveaux des indicateurs couvrent la durée totale du projet, depuis son démarrage.

Indicator/Results	Baseline	Target	Actual	% of Progress
IO 3. Victims of descent-based slavery and enslavement-based discrimination are empowered to understand and exercise their rights of access to justice/remedies and protection mechanisms				
Indic 12. Percentage of victims (men and women) who receive justice/remedies and protection mechanisms from the project and indicate its usefulness.	0	80%	100%	125%
Indic 13. Percentage of identified of descent-based slavery and enslavement-based discrimination victims (men and women) who declare a best understood of their rights of access to justice/remedies and protection mechanisms.	0	80%	100%	125%
Output 3.1: Victims of descent-based slavery increase their awareness and knowledge on their civil rights and how to access them				
Indic 14. Number of communication tools on access to justice developed by the project.	0	2	2	100%
Indic 15. Number of Victims of descent-based slavery reached by the project information and awareness-raising sessions on their civil rights and how to access them	0	150	260	173%
Output 3.2: Victims of descent-based slavery and enslavement-based discrimination, particularly the most marginalized, including women and girls, have an improved access to legal assistance and their capacity to use the existing institutional/legal framework and exercise their rights is strengthened				
Indic 16. Number of individuals from low income or marginalized communities who received legal aid or victim's assistance with USG support / Output Source: F-Indicator N°: DR.6.3-1	0	150	260	173%
Indic 17. Number of new legal claims (problems) submitted to the paralegal clinics	0	10	11	110%

Objectif 4 : Amélioration de la protection et de l'autonomisation socioéconomique des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage, en utilisant une approche fondée sur l'âge, le genre et la diversité

49. L'activité de cartographie des acteurs humanitaires et de développement a été conduite en étroite coordination avec le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA). Elle visait à identifier les acteurs intervenant dans les zones couvertes par le projet DRL, afin de faciliter le référencement des victimes vers les services humanitaires appropriés. Cette démarche a permis de recenser sept clusters clés : Santé, Éducation, Eau-Hygiène-Assainissement (EHA), Sécurité Alimentaire, Abris, Nutrition et Protection.
50. Dans la continuité de cette cartographie, une fiche standardisée a été mise à disposition des équipes de terrain (Mopti, Ansongo, Kayes, Gossi, Ménaka) pour identifier les structures présentes localement. Ces efforts de cartographie visent à établir des partenariats stratégiques pour renforcer l'inclusion des victimes de l'esclavage dans les réponses multisectorielles et favoriser un système de référencement réciproque.
51. Le projet, à travers l'OIT à Bamako et TEMEDT dans les localités du nord, participe régulièrement aux réunions du cluster protection dans plusieurs régions : Bamako, Kayes, Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou. Ces réunions ont permis de défendre les intérêts des victimes, notamment en plaidant pour leur retour sécurisé dans leurs villages d'origine. Cela inclut des conditions préalables telles que la restitution des terres, la conciliation avec les anciens esclavagistes, et l'appui à la réinsertion.
52. Le projet a également approfondi sa cartographie en recueillant les domaines d'intervention et les coordonnées des personnes ressources par organisation, tout en développant une fiche de référencement soumise à validation par les clusters régionaux. À travers ces efforts, le projet veille à intégrer la perspective âge-genre-diversité dans la réponse humanitaire.
53. L'accès à l'éducation pour les enfants des victimes, la récupération des biens confisqués, ainsi que la diminution de l'exclusion sociale sont d'autres résultats tangibles. Sur le terrain, une

avancée significative a été rapportée avec la délivrance d'actes de naissance à 200 enfants d'ascendance esclave, leur ouvrant l'accès à l'éducation.

54. L'insertion de 90 bénéficiaires dont 72 femmes dans des activités socioéconomiques (1) Commerce : Vente des produits alimentaires et non alimentaires, gestion de boutiques ; 2) Artisanat : Fabrication et vente des produits artisanaux ; 3) Embouche : élevage et vente des ovins ; 4) Agriculture : cultures vivrières et transformation des produits agricoles), réparties équitablement entre les trois régions prioritaires (Kayes, Mopti et Ansongo), représente une autre avancée majeure. Cette action favorisera l'autonomisation des victimes, brisera les cercles de dépendance et offrira des opportunités concrètes de reconstruction individuelle. La formation en gestion simplifiée et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) ont été décisives pour renforcer les capacités des femmes et améliorer leur résilience. Cependant la suspension des activités du projet par décret Américain a eu un impact sur le démarrage effectif de l'appui socioéconomique des victimes qui mérite d'être suivi pour assurer sa durabilité. Ces activités ont été menées en juin 2025 ; il serait donc trop tôt de se prononcer sur son incidence sur le niveau de vie des bénéficiaires et leur émancipation économique et sociale.

Constat N°6 : La cartographie des acteurs humanitaires et de développement, menée en synergie avec l'OCHA, a constitué une étape stratégique du projet DRL pour renforcer la protection et l'inclusion des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance.

En identifiant les intervenants clés dans des secteurs humanitaires (santé, éducation, EHA, sécurité alimentaire, abris, nutrition, protection) et en mettant à disposition des outils standardisés pour les équipes de terrain, le projet a jeté les bases d'un système de référencement efficace et réciproque.

La participation active aux réunions des clusters protection a permis un plaidoyer en faveur des droits des victimes, incluant la restitution des terres et l'accès à des conditions de retour dignes. Ces efforts ont abouti à des résultats concrets, tels que l'accès à l'éducation pour 200 enfants grâce à l'obtention d'actes de naissance, et l'insertion de 90 bénéficiaires dans des activités économiques.

Dans la matrice ci-dessous sont présentés les résultats atteints par le projet en ce qui concerne l'objectif 4.

Indicator/Results	Baseline	Target	Actual	% of Progress
IO 4. Improved protection and socioeconomic empowerment of victims of descent-based slavery and enslavement-based discrimination using an age, gender and diversity approach				
Indic 18. Percentage of victims of slavery that receive socioeconomic assistance from the project reporting a perceived increase in income	0	80%	0	0%
Indic 19. Percentage of victims of slavery that receive socioeconomic assistance from the project demonstrating increased empowerment	0	80%	0	0%
Indic 20. Number of victims of descent-based slavery and enslavement-based discrimination included in humanitarian assistance programs	0	300	247	82%
Indic 21. Number of victims of descent-based slavery and enslavement-based discrimination referred through existing humanitarian and development services	0	300	247	82%
Indic 22. Number of victims (men and women) who receive entrepreneurship training	0	90	90	100%
Indic 23. Number of victims of slavery and slavery-based discrimination who receive socioeconomic assistance from the project	0	90	90	100%

Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?

55. Un des résultats inattendus, le plus marquant, est l'engagement accru du gouvernement malien dans la lutte contre l'esclavage par ascendance. Cet engagement fort était imprévu dans la

mesure où, historiquement, la reconnaissance institutionnelle du phénomène faisait défaut. L'absence de position officielle claire sur l'esclavage fondé sur l'ascendance avait longtemps constitué un frein à la mise en œuvre de politiques cohérentes et à l'accès des victimes à la justice.

56. Ce changement s'est amorcé grâce au travail de plaidoyer mené dans le cadre du projet, qui a contribué à faire évoluer les positions institutionnelles et politiques. Ce tournant est perçu non seulement comme une rupture par rapport à une posture d'indifférence ou de déni, mais aussi comme une opportunité stratégique pour accélérer les réformes. Il ouvre la voie à un accompagnement plus fort et plus structuré des personnes victimes, notamment dans leurs démarches juridiques et dans la reconnaissance publique de leurs droits.
57. Aussi, la prise en compte de la problématique dans le rapport de l'Expert indépendant des Nations Unies sur les droits de l'homme au Mali, avec des recommandations explicites sur l'esclavage, constitue une avancée diplomatique et politique significative. Ce résultat est d'autant plus notable qu'il témoigne de la capacité du projet à faire inscrire cette problématique sur l'agenda international, ce qui exerce une pression indirecte sur les autorités nationales pour réagir.
58. Un autre résultat inattendu réside dans la création d'une plateforme intersyndicale avec les centrales syndicales, ce qui élargit le front d'action à des acteurs qui, traditionnellement, n'étaient pas mobilisés sur la question de l'esclavage par ascendance. Cette initiative a permis de décloisonner les acteurs, de renforcer les alliances et de donner à la lutte contre l'esclavage une dimension plus institutionnelle et collective.
59. L'implication de la Direction nationale du travail dans les formations sur le nouveau cadre juridique est particulièrement significative. Elle traduit une institutionnalisation progressive de la problématique, en intégrant les nouvelles normes et instruments juridiques dans les dispositifs étatiques de formation. Cela marque un changement qualitatif : on passe ainsi d'une action militante et associative à une appropriation par les structures publiques. Ce qui constitue un résultat significatif qui n'était pas prévu dans la conception du projet.

Constat N°7 : L'engagement accru du gouvernement dans la lutte contre l'esclavage par ascendance constitue un tournant majeur. Ce positionnement officiel était jusqu'alors peu envisageable, compte tenu de l'absence historique de reconnaissance institutionnelle du phénomène et du manque de volonté politique manifeste.

Ce changement s'est opéré grâce aux efforts soutenus de plaidoyer du projet, qui ont permis de faire évoluer les perceptions au sein des sphères décisionnelles. Il s'agit d'une rupture notable, ouvrant désormais la voie à des réformes concrètes, à un meilleur accès des victimes à la justice et à une reconnaissance publique de leurs droits. Un autre résultat inattendu réside dans la mobilisation de nouveaux acteurs tels que les centrales syndicales à travers la création d'une plateforme intersyndicale.

Cette initiative a permis de renforcer les alliances, d'élargir les réseaux de soutien et de donner une dimension plus institutionnelle, collective et transversale à la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance. L'intégration des nouveaux instruments juridiques dans les dispositifs étatiques marque une évolution qualitative : elle traduit une appropriation progressive par les structures publiques d'un combat longtemps porté exclusivement par la société civile.

*Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ?
Comment le projet y a fait face ?*

60. L'un des principaux facteurs de succès du projet réside dans son fort ancrage communautaire, notamment à travers l'implantation de l'organisation **Temedt**, bien connue et respectée pour son engagement contre l'esclavage par ascendance. Cette proximité avec les communautés locales a facilité l'acceptation sociale du projet, condition essentielle pour aborder un sujet aussi sensible. Le fait que les agents de **Temedt** soient issus des zones d'intervention a

renforcé cette acceptation. De plus, la neutralité du projet dans son approche, son adaptation aux réalités locales, ainsi qu'une approche inclusive valorisant les idées positives de changement portées par les communautés elles-mêmes, ont renforcé son efficacité.

61. Les équipes du projet (à travers le partenaire Temedt) sont membres des clusters protection dans les localités de Mopti, Gao et Ménaka. Ces rencontres sont une occasion de partage d'information et de coordination bénéfiques à la mise en œuvre des actions. Au-delà de ce cadre de coordination, le projet collabore également avec Le Comité National de Coordination de la Lutte Contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées (CNCLCTPA) qui est un organisme malien chargé de coordonner et de suivre les actions de lutte contre la traite des personnes et les pratiques similaires. Le projet est membre de droit de ce comité de coordination auprès duquel son rôle est jugé majeur.
62. Le projet est également actif au sein de la "Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage au Mali". Il s'agit d'une coalition d'organisations de défense des droits humains au Mali, créée pour lutter contre l'esclavage, en particulier l'esclavage par ascendance. Enfin, le projet est membre du groupe technique de gestion des ressources naturelles qui est un autre cadre de coordination. La présence active du projet dans ces cadres de coordination variés contribue à l'efficacité de ses actions au niveau national (plaidoyer par exemple) mais également local (actions au profit des communautés ciblées).
63. À ce fort enracinement communautaire s'ajoute l'implication stratégique d'acteurs nationaux et internationaux. La reconnaissance internationale de l'OIT en matière de lutte contre le travail forcé et la traite des personnes a renforcé la légitimité du projet, tant sur le plan national qu'international. L'expertise d'Anti Slavery International en matière de plaidoyer national et international, la collaboration étroite avec les services de l'État, en particulier le Ministère de la Justice, a contribué à l'adhésion des autorités aux approches du projet. L'implication des organisations de la société civile, notamment dans le plaidoyer, a renforcé la visibilité et la diffusion des messages. La mobilisation collective d'acteurs engagés — tels que la CNDH, le CAPHD, Avocats sans frontières Canada, ASI et Temedt — a été déterminante pour obtenir des avancées juridiques et institutionnelles concrètes.
64. Un autre facteur important a été la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'échelle communautaire, menées avec l'appui de Temedt. Ces actions ont permis, malgré des résistances initiales, de faire évoluer les mentalités dans certaines localités. Les campagnes médiatiques ont également eu un impact significatif, en mettant la question de l'esclavage au centre du débat national. Le leadership exercé par la CONALEM, sous la coordination de la CNDH, a été crucial dans ce processus, notamment pour maintenir la thématique à l'agenda politique.
65. Par ailleurs, l'approche de médiation fondée sur l'écoute mutuelle, adoptée notamment par RECOTRADE, a généré des résultats concrets en matière de gestion pacifique des conflits. L'écoute séparée des parties en amont des médiations a permis une meilleure compréhension des situations et facilité la recherche de compromis. L'enracinement social de RECOTRADE dans les communautés concernées a favorisé un climat de dialogue et la reconnaissance du rôle des « Niamakala » dans la résolution des litiges.
66. La période de mise en œuvre du projet a coïncidé avec une phase de transition politique (**dont les autorités ont soutenu le projet selon certains partenaires**), marquée par des ouvertures en matière de réformes législatives, constituant ainsi une opportunité stratégique. Le renforcement du plaidoyer à travers la CONALEM avec l'appui et l'implication d'Anti-Slavery International a permis d'appuyer ces réformes, notamment celles portant sur l'accès à la justice pour les victimes. Le projet a su tirer parti d'opportunités internationales, comme la visite de l'Expert indépendant des Nations Unies, pour faire avancer son agenda de plaidoyer.
67. Toutefois, plusieurs obstacles majeurs ont entravé la mise en œuvre du projet. Le principal a été l'impossibilité d'accéder librement aux victimes dans certaines localités, en raison de l'hostilité persistante des « maîtres esclavagistes ». Dans plusieurs cas, même l'intervention des

forces de l'ordre n'a pas suffi à lever ces barrières. Cette situation a souvent exposé à de graves risques les membres de Gambana et certains témoins, qui ont fait l'objet de menaces de mort ou d'agressions. Face à ces difficultés, Gambana a renforcé ses efforts de plaidoyer et œuvré en partenariat avec d'autres structures, dont le BIT, pour améliorer l'accès à la justice.

68. Un autre obstacle majeur a été l'insécurité dans plusieurs zones d'intervention, empêchant la tenue d'activités sensibles et rendant certaines zones totalement inaccessibles. Pour y faire face, RECOTRADE a misé sur des relais communautaires fiables, le dialogue indirect et le travail en réseau. L'impossibilité pour ASI de se rendre sur le terrain à cause de l'insécurité a également limité certaines actions ; cependant, le projet a su faire preuve d'adaptabilité en recrutant un consultant national pour poursuivre le processus d'élaboration de la stratégie de plaidoyer avec l'appui d'Anti-Slavery International qui assure le lead du volet plaidoyer
69. Le nouveau Code pénal, récemment adopté et criminalisant la pratique de l'esclavage, constitue une avancée majeure. Cependant, son application demeure limitée du fait d'un manque de maîtrise du texte par certains magistrats. La diaspora (par son influence sur les communautés locales, sur certaines décisions / leaders politiques, les moyens financiers dont elle dispose) et les chefs coutumiers exercent également une influence sur les procédures judiciaires, affectant l'application du nouveau Code pénal. Des efforts d'information/ sensibilisation (à l'endroit des populations), de vulgarisation et de formation (à l'endroit des acteurs de la chaîne pénale) sont nécessaires selon plusieurs acteurs. Certains acteurs attirent également l'attention sur le faible engagement de poursuites malgré l'adoption du nouveau code pénal. « On sait qu'il y a des difficultés dans ce sens, il faut éviter les cas de la Mauritanie ou du Niger où ils ont l'arsenal juridique sans que cela ne se concrétise par des poursuites » (partie prenante au projet).
70. Les différentes parties prenantes sont unanimes sur la nécessité d'aller vers la promulgation de la Loi « de lutte contre l'esclavage et les pratiques analogues au Mali ». L'importance d'adopter cette loi repose sur le fait qu'elle prenne en charge les «4P» que sont : la prévention, la protection, les poursuites et le Partenariat. L'aspect « Poursuite » a été pris en compte dans le Code pénal, mais il y a encore la prévention, la protection et le partenariat qui ne sont pas pris en compte. Il est donc nécessaire de continuer les efforts de plaidoyer pour l'adoption de cette loi, en raison des limites sus mentionnées du code pénal.
71. Par ailleurs, l'absence d'une loi spécifique sur l'esclavage par ascendance reste une limite importante à surmonter. La résistance socioculturelle, notamment celle de certains leaders religieux influents, constitue un frein persistant à l'adoption d'une loi spécifique criminalisant l'esclavage par ascendance. Ces blocages sont enracinés dans des conceptions traditionnelles ou conservatrices de l'organisation sociale, souvent en contradiction avec les principes des droits humains.
72. La suspension du projet a également affecté l'élan de mise en œuvre du projet. Par exemple : La période de suspension a coïncidé avec les événements internationaux, tels que le conseil des droits de l'homme des Nations-Unies et le dialogue avec le représentant Spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Mali auxquels le partenaire Anti- Slavery avait prévu de participer. Ce qui fait que le projet a manqué cette opportunité de plaidoyer. Les actions de plaidoyer internationaux dépendent des événements de ce genre dont les dates sont fixées par les mécanismes internationaux (conseil des droits de l'homme, conseil sur les normes contemporaines de l'esclavage, EPU, etc.).
73. En plus, la diminution de l'aide internationale de manière générale, notamment avec le retrait de l'USAID à travers son projet « Sharia Batu » (par exemple) a laissé un gap que le projet ne pouvait pas combler. Ce projet spécifique intervenait sur la même thématique que le présent projet objet de l'évaluation.
74. Malgré ces défis, les opportunités restent présentes : existence d'un socle juridique (nouveau code Pénal et nouvelle Constitution), renforcement du tissu associatif, implication de certains alliés institutionnels, continuité de la CONALEM dans le plaidoyer, et positionnement du BIT

comme acteur de référence. Ces éléments peuvent permettre de faire progresser la lutte contre l'esclavage par ascendance, à condition de maintenir une mobilisation collective forte et d'assurer la pérennité des actions engagées.

Constat N°8 : Le succès du projet repose sur un fort ancrage communautaire, une légitimité institutionnelle consolidée et une stratégie de plaidoyer efficace, malgré des obstacles sécuritaires, socioculturels et politiques persistants.

L'implantation locale de Temedt, l'implication d'acteurs engagés à différents niveaux (nationaux et internationaux), ainsi que l'adoption d'approches inclusives et adaptées au contexte, ont permis une meilleure acceptation sociale du projet et des avancées notables en matière de sensibilisation, médiation et réforme juridique.

Toutefois, des résistances fortes (*notamment l'hostilité des « maîtres esclavagistes », l'insécurité dans certaines zones, l'influence conservatrice de certains leaders religieux et le manque de maîtrise du nouveau Code pénal par les magistrats*) ont freiné l'accès aux victimes et l'application effective des textes. Le projet a su faire preuve d'adaptabilité en s'appuyant sur des relais communautaires, des partenariats stratégiques et des fenêtres d'opportunité politique (*comme l'adoption du nouveau Code pénal ou la mobilisation autour de la CONALEM*), mais la pérennisation des acquis dépendra de la continuité du plaidoyer, du renforcement du cadre légal, et du maintien d'une mobilisation collective des acteurs.

Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?

Efficacité du dispositif de gestion

75. Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation coordonné par l'OIT et mis en œuvre par les partenaires. Ce dispositif comprend des formulaires de collecte de données, la formation des agents sur les méthodes et outils de suivi, ainsi que l'élaboration de rapports et de tableaux de suivi renseignés périodiquement. Un système de rapportage trimestriel permet de faire l'état d'avancement des activités et d'évaluer l'atteinte des résultats immédiats. Des outils de suivi des outputs et des résultats immédiats ont été élaborés et sont régulièrement mis à jour dans le cadre de ce rapportage.
76. Le système de suivi-évaluation intègre également un dispositif d'apprentissage continu, à travers le suivi et l'identification des leçons apprises tout au long de la mise en œuvre. Ce cadre permet de suivre les progrès vers les résultats attendus.
77. Cependant, des défis majeurs limitent l'efficacité du dispositif. Le projet rencontre des difficultés dans la mise en place de systèmes mobiles de collecte, ce qui entrave la transmission rapide et fiable des données. Le recours aux supports papiers persiste, introduisant des risques de biais dans le traitement des informations. Par ailleurs, l'accès difficile à certaines victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance complique la collecte complète et représentative des données.

Constat N°9 : Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation, coordonné par l'OIT et opérationnalisé par les partenaires, intégrant des outils, des formations, un système de rapportage trimestriel et un cadre d'apprentissage continu.

Toutefois, l'efficacité de ce dispositif est freinée par des limitations techniques (absence de collecte mobile, recours au papier) et des contraintes contextuelles (accès limité à certaines victimes), pouvant compromettre la qualité et l'exhaustivité des données collectées.

La structure de gestion et de gouvernance mise en place a-t-elle travaillé de manière stratégique avec toutes les parties prenantes et les partenaires clés au Mali, l'OIT et le donateur pour atteindre les buts et les objectifs du projet ?

78. La structure de gestion et de gouvernance mise en place a travaillé de manière stratégique avec l'ensemble des parties prenantes nationales et internationales pour atteindre les objectifs du projet. Elle est jugée très efficace et basée sur des principes transparents. Des réunions de coordination sont organisées régulièrement, renforçant la collaboration entre la coordination

du projet (BIT), les partenaires de mise en œuvre (ASI, TEMEDT), la CONALEM, les clusters thématiques, ainsi que le Comité national de lutte contre la traite des personnes. Par ailleurs, des réunions ad hoc sont également tenues pour superviser spécifiquement certaines activités. Cette dynamique est soutenue par une production régulière de rapports, tant au niveau opérationnel (par les partenaires) qu'au niveau global (par la coordination et l'OIT), ce qui assure un suivi efficace et une bonne circulation de l'information.

79. L'OIT joue un rôle central en assurant la coordination, la soumission des rapports de suivi-évaluation, et l'animation des échanges avec le bailleur. La plus-value de cette collaboration réside dans le renforcement des capacités et la continuité des activités d'information, de sensibilisation et de communication.
80. La structure de gestion du projet a également permis une collaboration fluide et stratégique avec la CNDH, caractérisée par une communication constante et efficace. Cette collaboration s'est étendue à d'autres parties prenantes telles que le Ministère de la Justice et les organisations de la société civile.
81. Cependant, des marges d'amélioration subsistent dans la coordination globale et le partage de l'information entre les partenaires. L'insuffisance de mécanismes systématiques de partage de l'information entre les partenaires, notamment avec l'ASI qui intervient à distance, réduit la visibilité du projet auprès des partenaires et freine une synergie plus efficace entre les interventions. Il serait ainsi bénéfique d'institutionnaliser davantage les mécanismes de partage d'information, et de mettre en place une stratégie claire de communication et de partage de connaissances afin de valoriser les résultats du projet auprès du public et des partenaires internationaux.

Constat N°10 : La structure de gestion et de gouvernance du projet a fonctionné de manière stratégique et efficace avec les parties prenantes nationales et internationales, notamment l'OIT, les partenaires de mise en œuvre, les institutions étatiques et le donateur.

Elle a favorisé une coordination transparente et régulière, soutenue par la production régulière de rapports. Toutefois, des limites subsistent dans la systématisation du partage d'information entre partenaires, en particulier ceux opérant à distance, ce qui affecte la synergie globale des interventions.

5.4. Orientations sur l'impact et la durabilité du projet

La stratégie de partage des connaissances et de communication a-t-elle été efficace pour améliorer le profil du projet dans le pays et parmi les partenaires coopérants ?

82. La stratégie de partage des connaissances du projet a combiné plusieurs approches complémentaires. Elle a notamment inclus l'organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation, ainsi que des rencontres de dialogue intra et intercommunautaires, contribuant significativement au renforcement des capacités des parties prenantes.
83. Pour renforcer la visibilité du projet et diffuser ses messages lors de manifestations publiques et de rencontres nationales, divers supports de communication ont été produits : banderoles, kakémonos, T-shirts, casquettes, cartables, et photos des activités de formation et de sensibilisation.
84. Dans un souci de transparence et de redevabilité, le projet a également produit des brochures retraçant les résultats concrets atteints. Ces documents intègrent des témoignages poignants de bénéficiaires ayant directement profité des actions menées. Diffusées largement auprès des parties prenantes – société civile, autorités locales, partenaires techniques – ces brochures ont été saluées pour leur capacité à illustrer de manière vivante les impacts concrets du projet sur le terrain.
85. Un atelier d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'actions judiciaires contre l'esclavage et les pratiques assimilées a été organisé par Anti-Slavery International. Cet atelier s'inscrivait dans une dynamique régionale soutenue par le bailleur DRL, qui finance

plusieurs projets de lutte contre le travail forcé au Mali, au Niger et en Mauritanie. L'atelier a réuni des représentants de haut niveau : de SOS Esclavage (Mauritanie), de TIMIDRIA (Niger), de l'OIT, Temedt et CNDH (Mali) et d'Anti-Slavery International,

86. Un autre atelier de partage d'expériences sur les actions judiciaires de lutte contre l'esclavage de dimension régionale, dénommé, Symposium sur les rôles et responsabilités des magistrats en matière de lutte contre l'esclavage, la traite des personnes au Mali : Partage d'expérience entre le Mali, le Niger et la Mauritanie a été réalisé en juillet 2024. Il a regroupé, outre les magistrats, les représentants du ministère de la Justice du Mali, l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et de l'esclavage du Niger, l'organisation SOS Esclaves de la Mauritanie, ainsi que les gestionnaires des projets DRL dans les trois pays.
87. Cette diversité d'acteurs a permis un enrichissement mutuel des perspectives institutionnelles, opérationnelles et sociétales sur les approches de répression de l'esclavage fondé sur l'ascendance. Des dossiers concrets ont été partagés et analysés, notamment les modes de saisine des juridictions compétentes.
88. Au-delà des aspects techniques et juridiques, l'atelier a également permis de partager les expériences nationales sur des défis communs tels que l'insécurité, l'accès aux services de base et l'instabilité politique, mais aussi des pratiques prometteuses, comme les boutiques communautaires ou les formations professionnelles.

Constat N°II : La stratégie de communication du projet a efficacement renforcé sa visibilité et l'appropriation par les parties prenantes. En combinant ateliers de sensibilisation, dialogues communautaires et supports visuels variés, elle a permis une diffusion large et accessible des messages et résultats. Les brochures intégrant des témoignages ont contribué à illustrer concrètement les impacts. L'atelier régional organisé avec des acteurs du Mali, Niger et Mauritanie a élargi la portée du projet, favorisant l'échange de bonnes pratiques et la coopération autour de la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance.

Quel niveau d'influence le projet a-t-il et continuerait-il à avoir dans la lutte contre l'esclavage au niveau national et régional ?

89. Le projet a exercé une influence notable dans la lutte contre l'esclavage, tant au niveau national que régional, en contribuant à la structuration, au renforcement et à la pérennisation des mécanismes de plaidoyer et d'intervention. L'un des apports majeurs a été l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de plaidoyer, portée notamment par les comités communautaires de médiation et d'affranchissement de l'esclavage. Ces comités ont permis de relier efficacement les dynamiques locales aux cadres nationaux.
90. Par ailleurs, le projet a formé et renforcé les capacités d'un réseau de parajuristes, aujourd'hui mieux outillés pour assurer une présence active et un accompagnement juridique sur le terrain, y compris au-delà de la durée du projet.
91. Les résultats atteints sont jugés durables, car ils s'inscrivent dans les objectifs des organisations partenaires, dont les partenaires institutionnels. Un autre levier déterminant a été la redynamisation de la CONALEM (Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage au Mali), active dans le plaidoyer depuis 2020. Grâce à l'appui du projet, cette coalition a pu consolider sa structuration ainsi que ses actions, lui permettant ainsi de poursuivre son travail de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer. La CONALEM représente donc aujourd'hui un levier clé pour garantir cette durabilité, à condition qu'elle bénéficie d'un appui institutionnel et technique adéquat.
92. En outre, l'intégration progressive de la problématique de l'esclavage dans les travaux du Comité national de lutte contre la traite des personnes constitue un autre vecteur important d'institutionnalisation des acquis.
93. Ces différents résultats posent les bases d'une influence durable du projet, à la fois au niveau national et régional, en inspirant des approches reproductibles et en consolidant les dynamiques existantes.

94. Toutefois, la durabilité de ces acquis dépendra fortement de la capacité à maintenir un dialogue actif avec les parties prenantes et à poursuivre les efforts de plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi spécifique sur l'esclavage. Ainsi, elle repose donc sur un double fondement : un cadre juridique consolidé, d'une part, et la continuité des actions de sensibilisation et de plaidoyer, d'autre part. Cela passe par la vulgarisation du code pénal et de procédure pénale pendant la deuxième phase de la mise en œuvre du projet.

Constat N° 12 : Le projet a exercé une influence significative dans la lutte contre l'esclavage, tant au niveau national que régional, en posant les bases d'un plaidoyer pérenne et en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels existants. À travers l'appui à la création et à la montée en puissance de structures telles que les comités communautaires de médiation, le réseau de parajuristes et la redynamisation de la CONALEM, le projet a contribué à l'ancrage local et national des actions contre l'esclavage. L'institutionnalisation progressive de la thématique, notamment par son intégration dans les travaux du Comité national de lutte contre la traite des personnes, renforce cette dynamique d'influence. Toutefois, la durabilité de ces acquis repose sur deux conditions majeures : la consolidation d'un cadre juridique spécifique à l'esclavage et la poursuite des efforts de sensibilisation de plaidoyer, notamment via la vulgarisation des instruments législatifs existants et le maintien d'un dialogue actif avec les décideurs.

Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérées dans la mise en œuvre du projet (ex. une stratégie de sortie) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?

95. La stratégie de durabilité décrite dans le document projet s'appuie sur le renforcement des capacités des partenaires. A cet effet, le projet entend capitaliser sur ses réussites pour promouvoir leur intégration dans les plans d'action nationaux et dans les politiques publiques. Dans cette logique de consolidation, plusieurs pistes de renforcement sont proposées, notamment l'élargissement des formations à un plus grand nombre d'acteurs, avec une attention particulière portée aux thématiques du travail forcé et du travail des enfants. Il est aussi proposé de renforcer les capacités opérationnelles des structures locales, en appuyant les services techniques concernés par des moyens logistiques appropriés (matériel, transport, outils de suivi). L'élargissement des formations à d'autres cercles est également proposé pour assurer une couverture géographique plus étendue du phénomène et amplifier les efforts de sensibilisation.
96. Par ailleurs, il ressort des entretiens avec les parties prenantes que le projet présente un potentiel important de durabilité, renforcé par l'ancrage territorial de l'ONG Temedt, dotée de coordinations locales dans toutes les zones d'intervention. Ces structures, appelées à perdurer au-delà du financement, auront pour mission de suivre les activités génératrices de revenus (AGR) et de maintenir les efforts de sensibilisation au sein des communautés. Le fait que les agents soient issus de ces mêmes communautés confère une forte dimension de durabilité sociale à l'intervention. Ainsi, même en l'absence de soutien extérieur, une dynamique locale en faveur de l'éradication de l'esclavage pourrait continuer à exister.
97. **Un autre volet essentiel, souligné par de nombreux groupes de victimes est la nécessité de continuer à engager des poursuites judiciaires et d'appliquer des sanctions pénales contre les auteurs d'actes d'esclavage et de discrimination fondée sur l'ascendance. L'absence de sanctions pourrait alimenter un sentiment d'impunité et freiner le processus d'émancipation.**
98. Les bénéficiaires appellent également à la mise en place de mesures de réparation et de soutien psychologique post-traumatique. Ces mesures, incluant un accompagnement psychologique individuel ou collectif ainsi que des gestes symboliques de reconnaissance, visent à permettre aux victimes de se reconstruire, de retrouver leur dignité et de mieux s'insérer dans la société.
99. À un niveau structurel, plusieurs groupes de discussions et entretiens individuels ont exprimé le besoin de doter l'ONG Temedt d'un siège permanent. Cette infrastructure incarnerait la stabilité et la légitimité de l'organisation, tout en servant de centre de ressources et de

coordination pour les actions futures en matière de plaidoyer et d'accompagnement des victimes.

100. Les bénéficiaires insistent sur la nécessité d'un engagement de long terme pour transformer des dynamiques sociales profondément enracinées. Dans ce cadre, une implication plus forte des femmes dans le projet est jugée cruciale. Leur participation active est à la fois perçue comme un droit fondamental et comme un levier d'impact, susceptible de renforcer la portée des interventions auprès des communautés.
101. **Parmi les propositions les plus marquantes, figure l'intégration de la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance dans les programmes scolaires.** Cette mesure éducative vise à prévenir la reproduction des inégalités et à promouvoir, dès le plus jeune âge, les valeurs de dignité, d'égalité et de respect des droits humains, afin de déconstruire les stéréotypes sociaux et de construire une société plus inclusive.
102. Enfin, le soutien à l'insertion professionnelle est considéré par les bénéficiaires comme un facteur clé de durabilité. Les propos tels que « **nous aider à trouver du travail** » reflètent une aspiration forte à l'autonomie économique. Un accompagnement accru à la formation professionnelle, à l'emploi salarié ou à l'auto-emploi permettrait aux anciens esclaves de bâtir leur indépendance matérielle et de rompre définitivement avec les rapports de dépendance issus de leur passé.

Constat N°13 : Les conditions favorisant la durabilité des réalisations du projet sont globalement bien intégrées à sa mise en œuvre. La stratégie repose sur le renforcement des capacités des partenaires, l'ancrage territorial de l'ONG Temedt et l'élargissement des formations, en particulier sur le travail forcé et des enfants. Les coordinations locales de Temedt, composées d'agents issus des communautés, assurent la continuité des actions (AGR, sensibilisation). Les parties prenantes insistent aussi sur la nécessité de poursuites judiciaires, de soutien psychologique et de réparations symboliques pour consolider les acquis. L'implication des femmes, l'intégration de la thématique dans les programmes scolaires et le soutien à l'insertion professionnelle sont également perçus comme des leviers clés pour un changement durable.

Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?

103. Au cours de la mise en œuvre du projet, de nombreuses institutions et organisations ont activement contribué aux activités planifiées, témoignant d'un engagement multisectoriel solide. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) s'est illustrée par son rôle central, à travers la co-organisation d'ateliers de formation, la participation à la conduite d'études et le traitement de dossiers de victimes, contribuant ainsi de manière significative à l'ancrage juridique de la lutte contre l'esclavage dans les textes nationaux. La Direction nationale du travail a affirmé avoir également été mobilisée, participant aux formations et à l'élaboration du rapport du Mali sur la Convention 29 de l'OIT.
104. Plusieurs organisations de la société civile ont également affirmé avoir joué un rôle clé. L'URTEL (Union des radios et télévisions libres) a mis à profit ses canaux de communication pour la diffusion de messages de sensibilisation via des émissions à la radio, à la télévision et dans la presse écrite. L'association Gambana, composée de victimes d'esclavage, a mené des actions concrètes d'assistance juridique et alimentaire en faveur des victimes déplacées à Nioro et Kayes. **RECOTRADE**, de son côté, s'est engagée dans des médiations communautaires, contribuant à la gestion des tensions entre victimes et auteurs présumés. Ce réseau de communicateurs traditionnels s'est imposé comme un acteur essentiel dans la gestion des conflits et la médiation communautaire. Son implication dans des processus de résolution pacifique, notamment à travers la CONALEM, a permis de désamorcer certaines tensions. Son leadership dans la médiation entre groupes victimes et esclavagistes renforce les conditions d'un apaisement durable et d'une transition vers des relations communautaires plus égalitaires. **Temedt**, partenaire national de mise en œuvre, a coordonné les interventions avec plusieurs

acteurs étatiques et communautaires, tandis que **RENEDEP** a participé à la formation des défenseurs des droits humains et à l'élaboration de l'avant-projet de loi contre l'esclavage. Ces contributions illustrent une appropriation progressive du projet à différents niveaux.

105. La collaboration avec le projet DRL a été marquée par l'implication de professionnels du secteur judiciaire. Le témoignage d'un expert ayant occupé plusieurs fonctions clés dans le système judiciaire malien illustre le haut niveau d'expertise mobilisé. Ce dernier a été associé à plusieurs activités du projet : un symposium national regroupant magistrats, officiers de police judiciaire et acteurs de la société civile sur la problématique de l'esclavage, des missions d'investigation sur le terrain (Kayes, Nioro, Diéma), le soutien à la révision du cadre législatif, ainsi que des ateliers de validation avec les communautés. Cette convergence des parties prenantes constitue un facteur essentiel d'appropriation et de pérennité des actions.
106. Pour consolider les acquis du projet et garantir la durabilité des actions engagées, il ressort un besoin de formalisation des engagements des institutions partenaires à travers des protocoles d'accord ou des conventions de collaboration. Une telle démarche permettrait de clarifier les responsabilités de chacun, de renforcer l'imputabilité des acteurs impliqués et d'institutionnaliser la lutte contre l'esclavage. Parallèlement, l'allocation de ressources spécifiques, tant financières que techniques, s'avère indispensable pour permettre aux acteurs, tant au niveau local que national, de s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre et le suivi des activités.
107. La création d'un comité interministériel, impliquant le Ministère de Justice et celui de la Réconciliation, favoriserait un pilotage cohérent et intégré des efforts nationaux, en adéquation avec les priorités de réconciliation et de justice.
108. Par ailleurs, l'intégration de la thématique de l'esclavage par ascendance dans les plans stratégiques des institutions concernées, qu'il s'agisse de la justice, des droits humains, de l'éducation ou de la réconciliation, permettrait de renforcer l'ancrage institutionnel de cette lutte.

Constat N°14 : Le projet a suscité une mobilisation multisectorielle significative, impliquant à la fois des institutions étatiques, des organisations de la société civile et des acteurs communautaires, traduisant une appropriation croissante de la lutte contre l'esclavage par ascendance à différents niveaux. La Commission nationale des droits de l'homme, la Direction nationale du travail, des associations comme Temedt, Gambana ou RECOTRADE, ainsi que des organes médiatiques tels que l'URTEL, ont joué un rôle actif dans les volets juridiques, médiatiques, communautaires et humanitaires du projet. La collaboration avec le secteur judiciaire a renforcé l'ancrage technique et institutionnel des actions menées. Cette convergence d'acteurs constitue une base solide pour la pérennisation des acquis, à condition de formaliser les engagements par des accords institutionnels, de garantir des ressources dédiées, et d'intégrer durablement la lutte contre l'esclavage dans les politiques publiques nationales.

5.5. Thèmes transversaux

Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?

109. Dès sa conception, le projet a clairement affiché une volonté d'équité sociale en ciblant en priorité les personnes cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité, notamment les femmes victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance. Les critères de sélection des bénéficiaires des activités génératrices de revenus (AGR) attribuent ainsi des scores plus élevés aux femmes, aux veuves, aux personnes déplacées et à celles ayant la charge de personnes en situation de handicap. En conséquence, 90 % des bénéficiaires directs sont des femmes, majoritairement déplacées, issues de communautés ayant subi l'esclavage par ascendance. Bien que les personnes en situation de handicap n'aient pas été spécifiquement ciblées, certaines ont été intégrées aux activités, ce qui témoigne d'un effort d'inclusion partielle. Cette approche a permis au projet d'adresser les problèmes de manière intersectionnelle en prenant en compte les multiples formes de vulnérabilité.

- I10. Les équipes de mise en œuvre reflètent également cette orientation inclusive, étant constituées de manière mixte et respectueuse de la diversité de genre et culturelle.
- I11. La majorité des participants – femmes, hommes et leaders coutumiers – considèrent que le projet prend en compte les besoins des différentes parties prenantes. Les femmes, majoritaires parmi les bénéficiaires, participent activement aux activités de renforcement des capacités et de réinsertion socio-économique. Cependant, plusieurs bénéficiaires, notamment parmi les hommes victimes, ont exprimé certaines attentes non entièrement satisfaites, en particulier concernant l'insertion socio-économique.
- I12. Des hommes représentant des victimes ont insisté sur l'importance d'un appui concret à l'insertion économique, en demandant de « trouver du travail » ou « d'accéder à des financements ». Cette attente traduit le besoin de consolider la liberté retrouvée par des opportunités réelles d'autonomisation. De leur côté, des femmes victimes ont manifesté un fort intérêt pour des « formations et du recyclage », en lien avec des activités génératrices de revenus (AGR), telles que la fabrication de savons, le maraîchage, l'élevage ou le petit commerce. Ces demandes convergent vers un besoin transversal d'indépendance économique durable.
- I13. Aussi, une volonté d'implication plus profonde dans la mise en œuvre du projet a été exprimée. Un homme victime a souhaité que les bénéficiaires soient « impliqués à tous les niveaux », dépassant le cadre d'une simple participation aux activités de sensibilisation.

Constat N°15 : Le projet a intégré de manière notable les besoins différenciés des groupes vulnérables, en ciblant prioritairement les femmes victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance, souvent déplacées et en situation de précarité. Les critères de sélection ont favorisé une approche intersectionnelle, incluant également certaines personnes en situation de handicap. Cette orientation inclusive s'est reflétée dans la composition des équipes de mise en œuvre. Toutefois, des attentes subsistent, notamment chez les hommes victimes, qui demandent un appui plus concret à l'insertion économique. Les bénéficiaires, hommes et femmes, expriment un besoin commun de formations, de financements et d'une participation plus active à la mise en œuvre.

Les bénéfices du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et des personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

- I14. Le projet a ainsi généré des transformations individuelles et collectives profondes, en contribuant à une dynamique sociale nouvelle, plus inclusive et plus juste. L'équité est perçue comme un principe transversal dans les effets du projet. Hommes, femmes et leaders coutumiers affirment que les changements positifs ont touché l'ensemble des couches sociales, bien que les personnes en situation de handicap soient peu explicitement mentionnées. À Colondiky, par exemple, des hommes ont souligné une avancée notable : une égalité accrue entre hommes et femmes ex-esclaves en matière d'héritage.
- I15. La majorité des participants ont unanimement reconnu que les bénéfices du projet ont été distribués de manière équitable entre les différentes catégories sociales : hommes, femmes, jeunes et personnes handicapées. Selon leurs témoignages, le projet a profité « à tout le monde et à tous les niveaux », contribuant à une amélioration globale du statut social des victimes et à la restauration de leur dignité qui ressort comme l'effet le plus marquant du projet, en particulier pour les victimes.
- I16. Les femmes, notamment, décrivent un impact profondément transformationnel. Elles ont acquis la liberté d'expression, la possibilité de faire entendre leur voix dans la communauté, et surtout la liberté de choisir leur conjoint. Plusieurs ont insisté sur le fait qu'elles ne se considèrent plus comme des objets, mais comme des individus dotés de droits et de dignité. Les jeunes filles, en particulier, ne sont plus contraintes à des mariages arrangés sans leur consentement ni celui de leurs parents.
- I17. Les hommes victimes témoignent également de changements significatifs. Ils ne se sentent plus exclus de la société et décrivent un quotidien transformé : leurs enfants ont désormais

accès à l'école, leurs biens ne sont plus confisqués, et leurs épouses ne sont plus soumises à des pratiques dégradantes telles que le « partage ».

- I18. Cependant, malgré cette reconnaissance générale d'équité, certaines limites ont été évoquées. Quelques femmes victimes ont exprimé des doutes sur l'adéquation des changements aux besoins spécifiques de chaque groupe. Par ailleurs, dans certains cas, le retour de victimes dans leurs localités d'origine s'est soldé par de nouveaux déplacements, mettant en lumière l'insuffisance des conditions de réintégration.

Constat N° 16 : Le projet DRL a permis des avancées en matière d'équité sociale, en favorisant une répartition perçue comme juste des bénéfices entre hommes, femmes, jeunes et, dans une moindre mesure, personnes en situation de handicap. Il a contribué à une transformation sociale profonde et inclusive, marquée par une amélioration du statut des victimes d'esclavage fondé sur l'ascendance, notamment par la restauration de leur dignité. Les femmes, en particulier, ont témoigné d'un changement radical dans leur position sociale, accédant à des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et de choix matrimonial. Les jeunes filles ne subissent plus de mariages forcés, et les hommes victimes se sentent réintégrés dans la société, avec un accès élargi aux droits sociaux et familiaux. Toutefois, des limites subsistent, notamment dans la prise en compte des besoins spécifiques de certains groupes vulnérables et dans la durabilité de la réintégration des victimes dans leurs localités d'origine, parfois entravée par de nouveaux déplacements.

Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

- I19. Le projet intègre dans ses approches des éléments conformes aux standards internationaux du travail, en mettant notamment l'accent sur le respect de la dignité humaine, la protection sociale, l'accès à l'éducation, à l'état civil, ainsi qu'à des services financiers. Il s'aligne sur les réglementations nationales maliennes en matière de droits humains, ainsi que sur la convention n°29 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative au travail forcé, dont le Mali a ratifié le protocole additionnel en 2014.
- I20. Le projet dans sa mise en œuvre a touché les organisations d'employeurs notamment le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), les différentes centrales syndicales du Mali (à travers la plateforme intersyndicale) et le Gouvernement à travers les différents départements sectoriels pertinents tels que le ministère de la Justice, le Ministère du travail, le Ministère des affaires religieuses et des coutumes.
- I21. Le projet tient également compte des recommandations du Comité d'experts des Nations Unies, traduisant ainsi une volonté claire d'alignement avec les normes internationales. Par ailleurs, sa mise en œuvre prévoit un dispositif de référencement des victimes vers des prestataires spécialisés, tels que le Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC) pour la documentation civile ou Catholic Relief Services pour l'assistance alimentaire, contribuant ainsi à une réponse multisectorielle adaptée aux besoins fondamentaux des bénéficiaires.

Constat N°17 : Le projet s'aligne sur les standards internationaux et les réglementations nationales en matière de droits humains et de lutte contre le travail forcé. Il intègre des principes clés comme le respect de la dignité humaine, la protection sociale, et l'accès à l'éducation, à l'état civil et aux services financiers. Il est conforme à la convention n°29 de l'OIT, et prévoit aussi un dispositif de référencement vers des prestataires spécialisés, assurant une réponse multisectorielle adaptée aux besoins des bénéficiaires

Le projet dans sa mise en œuvre a su allier les organisations d'employeurs notamment le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), les différentes centrales syndicales du Mali (à travers la plateforme intersyndicale) et le Gouvernement à travers les différents départements sectoriels pertinents tels que le ministère de la Justice, le Ministère du travail, le ministère des Affaires religieuses et des coutumes.

VI. CONCLUSION GENERALE

Pertinence et alignement stratégique

1. Le projet DRL s'inscrit pleinement dans le Cadre de Coopération des Nations Unies (UNSDCF 2020–2024) élargi à 2025, le CREDD 2019–2023, ainsi que dans les priorités nationales telles que le PRODEJ 2 et les réformes constitutionnelles et législatives. Il cible un enjeu fondamental : l'esclavage fondé sur l'ascendance. En partenariat avec la CNDH, RECOTRADE, URTEL, GAMBANA, RENEDEP, OIM, ONUDC Temedt et divers ministères, le projet renforce les dynamiques de justice, de cohésion sociale et d'inclusion, tout en amplifiant la voix des victimes. Il favorise également les synergies internes (notamment avec le projet ACCEL), coordonne les actions avec les clusters (Protection et Aris) et les ONG nationales, et facilite les échanges régionaux, notamment avec la Mauritanie et le Niger.

Performances et efficacité du projet

2. Grâce à un éventail d'actions (campagnes de sensibilisation, dialogues communautaires, productions médiatiques, formations), le projet a contribué à faire évoluer les perceptions sociales autour de l'esclavage. Une prise de conscience progressive s'est installée, avec une participation croissante des victimes dans des rôles de revendication et de participation citoyenne. Les espaces de dialogue se sont diversifiés, intégrant des voix multiples, y compris dans des milieux initialement hostiles à la remise en cause des pratiques esclavagistes.
3. Sur le plan juridique, le projet a permis l'inscription explicite de l'esclavage par ascendance dans les nouveaux Codes pénal et de procédure pénale, bien qu'une loi spécifique sur l'esclavage reste à adopter. Des affaires judiciaires exemplaires ont abouti à la condamnation de coupables et à la restauration de droits fonciers des victimes ; une cour d'assises spéciale s'est tenue à Kayes. Le plaidoyer engagé a mobilisé des institutions étatiques longtemps silencieuses, aboutissant à la création d'une stratégie nationale, d'une plateforme intersyndicale, et à un engagement effectif de structures publiques, de syndicats et d'organisations de la société civile.
4. Le projet a par ailleurs renforcé les connaissances des victimes sur leurs droits, par le biais de cliniques para juridiques, de formations ciblées et de campagnes de sensibilisation. Un système de référencement multisectoriel a été mis en place, facilitant l'accès à l'état civil et à l'insertion socio-économique. Les femmes, en particulier, voient leur statut évoluer ; les victimes reprennent confiance, et la délivrance de documents d'état civil constitue un levier central pour reconstruire leur identité et restaurer leur dignité.

Efficacité du dispositif de gestion

5. La gouvernance du projet, assurée par l'OIT en collaboration avec ses partenaires, garantit une coordination efficace, des rapports réguliers et l'utilisation de canaux institutionnels solides. La stratégie de communication (à travers ateliers, supports visuels, témoignages, fora, symposium, et colloques) a permis de renforcer la visibilité du projet et son appropriation par les parties prenantes. Bien que structuré, le dispositif de suivi-évaluation montre certaines limites, tant techniques (support papier, faible digitalisation) que contextuelles (zones difficiles d'accès), mais il demeure un outil clé d'apprentissage et de gestion adaptative.
6. L'ancrage local, la légitimité institutionnelle et la diversité des partenaires (Temedt, ASI, syndicats, OSC, autorités religieuses et judiciaires) alimentent une dynamique collective robuste. L'approche adoptée est intersectionnelle, avec une attention particulière portée aux femmes, enfants et personnes en situation de handicap. Les jeunes filles bénéficient d'une meilleure protection, tandis que les hommes expriment une demande croissante d'insertion professionnelle. Les formations, le soutien psychologique et la réparation symbolique sont reconnus comme essentiels pour garantir une autonomie durable aux victimes.

7. Le projet respecte les standards internationaux, notamment la convention n°29 de l'OIT, et propose une réponse multisectorielle adaptée aux multiples dimensions du phénomène de l'esclavage. Toutefois, malgré les avancées notables, la pérennisation des acquis demeure fragile. Les contraintes sécuritaires (zones d'intervention inaccessibles, menaces de « maîtres esclavagistes »), les résistances culturelles et conservatrices entravent l'appropriation du nouveau Code pénal, et les magistrats rencontrent encore des difficultés dans son application. Des défis logistiques, notamment le manque d'outils mobiles pour la collecte de données, limitent également l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation.

Orientations sur l'impact et la durabilité du projet

8. Enfin, l'institutionnalisation et la durabilité des résultats exigent des ressources suffisantes (financières et humaines), des accords formalisés entre acteurs, ainsi qu'un plaidoyer constant pour l'adoption d'une loi spécifique sur l'esclavage, le soutien aux victimes et leur insertion socio-économique.

VII. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES ÉMERGENTES

9. La première phase de mise en œuvre du projet a permis de dégager un ensemble de leçons apprises, essentielles pour consolider les acquis et orienter les actions futures. Ces enseignements offrent des repères précieux pour affiner les stratégies de lutte et renforcer les actions. Ainsi, les leçons suivantes pourraient favoriser l'acceptabilité, l'efficacité et la durabilité des actions menées dans le cadre du présent projet mais également de projets similaires.

LEÇONS APPRISES

10. **LA1. La première phase de mise en œuvre du projet a mis en évidence que la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance est un processus de long terme**, exigeant un engagement durable, des ressources adaptées et un plaidoyer constant, articulé à un cadre juridique solide.
11. **LA2. Le contexte politique de transition peut offrir des opportunités inattendues pour le plaidoyer**. Les réformes institutionnelles ouvrent de nouveaux espaces de dialogue avec les autorités, permettant une avancée vers la reconnaissance juridique du phénomène et son intégration dans les textes législatifs, notamment le nouveau Code pénal pour le cas de ce projet.
12. **LA3. Le foncier apparaît comme un levier clé de domination et un enjeu dans les relations entre victimes et esclavagistes**. La privation d'accès à la terre constitue un moyen de contrôle des « maîtres » sur des victimes de l'esclavage, ce qui renforce la nécessité d'intégrer les droits fonciers dans la stratégie globale de lutte contre l'esclavage.
13. **LA4. Une meilleure compréhension du phénomène et la capacité à distinguer les situations réelles d'esclavage, permet d'aborder le sujet avec davantage de rigueur et d'efficacité**. Cette appropriation progressive par les acteurs locaux, des normes juridiques et des droits humains constitue une étape importante vers l'institutionnalisation de la lutte.

BONNES PRATIQUES

14. **BP1**. La flexibilité dans la gestion, illustrée par le recours à un consultant national en période de crise, a permis d'adapter les stratégies en contexte difficile, soulignant l'importance de capacités d'ajustement rapides.
15. **BP 2**. L'implication active des leaders religieux et coutumiers est stratégique pour ancrer les actions dans les dynamiques sociales locales. Ces autorités « légitimes » facilitent l'acceptation

des messages, contribuent à la sensibilisation, à la résolution pacifique des conflits et renforcent la légitimité du projet au sein des communautés.

16. **BP3.** L'approche participative dans l'élaboration des textes juridiques renforce leur légitimité et facilite leur acceptation. Cela met en évidence la reconnaissance croissante du rôle que peut jouer une législation adaptée dans la transformation sociale et la réduction des tensions.
17. **BP4.** L'approche centrée sur les victimes permet une meilleure compréhension des enjeux, renforce la mobilisation collective et favorise l'appropriation locale. Le renforcement des capacités des associations partenaires est aussi déterminant dans la pérennisation des actions.



VIII. RECOMMANDATIONS

Recommandations	Constats associés	Destinataire	Priorité	Moment opportun
Recommandation 1 : Renforcer la sensibilisation et la diffusion du nouveau Code Pénal. Pour la suite du projet, il est recommandé d'intensifier les efforts de sensibilisation à tous les niveaux en s'appuyant notamment sur des campagnes en langues nationales, des émissions radiophoniques et des formations ciblées. Une attention particulière doit être portée à la vulgarisation des nouvelles dispositions du Code Pénal relatives à l'esclavage. Parallèlement, le renforcement des capacités des magistrats et autres praticiens du droit est essentiel pour garantir une application effective de ces textes.	Des résistances fortes (notamment l'hostilité des « maîtres esclavagistes », l'insécurité dans certaines zones, l'influence conservatrice de certains leaders religieux et le manque de maîtrise du nouveau Code pénal par les magistrats) ont freiné l'accès aux victimes et l'application effective des textes (Constat N°8).	BIT et Temedt	Elevée	Court terme
Recommandation 2 : Soutenir les victimes par une assistance intégrée. Le projet doit poursuivre et renforcer l'assistance humanitaire et l'accompagnement socio-économique des victimes, notamment celles déplacées. Cela implique de faciliter leur retour sécurisé et durable dans leurs communautés d'origine, tout en soutenant leur insertion économique à travers des activités génératrices de revenus (AGR), des formations professionnelles et des appuis directs tels que le microcrédit, les fonds de démarrage ou l'appui technique personnalisé.	L'implication des femmes, l'intégration de la thématique dans les programmes scolaires et le soutien à l'insertion professionnelle sont également perçus comme des leviers clés pour un changement durable (Constat N°13). Des attentes subsistent, notamment chez les hommes victimes, qui demandent un appui plus concret à l'insertion économique (Constat N°15).	BIT et Temedt	Elevée	Court terme
Recommandation 3 : Assister les victimes dans les litiges fonciers. Par ailleurs, il est crucial de traiter les litiges fonciers auxquels les victimes sont confrontées afin de garantir un accès équitable à la terre. Il est recommandé de mettre en place un dispositif d'assistance juridique gratuite pour les victimes dans les litiges fonciers, incluant la couverture des frais judiciaires et des honoraires d'avocats.	Une autre insuffisance dans la prise en compte des besoins des groupes cibles concerne l'insuffisance dans l'assistance juridique, particulièrement pour les litiges fonciers (Paragraphe 50)	BIT et Temedt	Moyenne	Moyen terme
Recommandation 4 : Poursuivre l'appui aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de plaidoyer. Pour pérenniser les avancées obtenues, il convient de soutenir les organisations	Le projet a su faire preuve d'adaptabilité en s'appuyant sur des relais communautaires, des partenariats stratégiques et des fenêtres	BIT	Elevée	Court terme

Recommandations	Constats associés	Destinataire	Priorité	Moment opportun
émergentes de défense des droits humains, d'appuyer la CONALEM dans la mise en œuvre de son plan d'actions en lien avec la stratégie nationale de plaidoyer.	d'opportunité politique (comme l'adoption du nouveau Code pénal ou la mobilisation autour de la CONALEM), mais la pérennisation des acquis dépendra de la continuité du plaidoyer, du renforcement du cadre légal, et du maintien d'une mobilisation collective des acteurs (Constat N°8).			
Recommandation 5 : Renforcer l'accompagnement psychosocial et juridique des victimes, y compris dans les zones reculées et à travers des structures de proximité. Il est nécessaire de consolider et étendre le dispositif d'accompagnement, à travers la formation d'agents locaux, l'appui aux centres de prise en charge, la mise en réseau des acteurs psychosociaux, et l'appui aux cliniques juridiques mobiles.	Toutefois, des défis subsistent : accès limité à certaines zones à cause de l'insécurité (Constat N°1).	BIT et Temedt	Moyenne	Moyen terme
Recommandation 6 : Consolider le dispositif de suivi-évaluation. Cette recommandation propose une digitalisation des outils de suivi (ex. tablettes, plateformes en ligne), la formation des équipes de terrain à leur utilisation	Le suivi-évaluation a permis un bon pilotage du projet, mais présente des limites techniques et opérationnelles (Constat N°9).	BIT	Elevée	Court terme
Recommandation 7 : Intégrer les acquis du projet dans des cadres institutionnels durables (stratégies nationales, programmes sectoriels), avec des ressources dédiées. Pour garantir la pérennité des effets positifs du projet, il est essentiel d'ancrer ses acquis dans les politiques publiques, stratégies nationales et programmes sectoriels pertinents. Cette intégration permet de passer d'une logique de projet à une dynamique institutionnelle, en favorisant l'appropriation par les autorités publiques et la continuité des actions au-delà de la durée du projet.	La collaboration avec le secteur judiciaire a renforcé l'ancrage technique et institutionnel des actions menées. Cette convergence d'acteurs constitue une base solide pour la pérennisation des acquis, à condition de formaliser les engagements par des accords institutionnels, de garantir des ressources dédiées, et d'intégrer durablement la lutte contre l'esclavage dans les politiques publiques nationales (Constat N°14).	BIT	Moyenne	Moyen terme

IX. ANNEXES

Termes de Référence

TERMES DE REFERENCE

EVALUATION INTERNE À MI-PARCOURS DU PROJET : COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI.

Novembre 2024

Titre du projet, objet de l'évaluation	Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance au Mali. Evaluation interne à mi-parcours.
Code de coopération technique du projet Subvention N°	MLI/23/03/USA SAQMIP23GR0349
Pays	Mali
Date de l'évaluation	De Décembre 2024 à Janvier 2025
Unité administrative responsable pour la gestion du projet	CO-Abidjan
Unités techniques responsables pour l'appui technique au projet	FUNDAMENTALS
Institutions partenaires	Anti-Slavery International et Association Temedt
Date de début du projet et de finalisation	27 septembre 2023 – 31 août 2025 (22 mois)
Donateur et budget du projet	Département pour la Démocratie, les Droits humains et le Travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS), USD 1,234,567
Type d'évaluation et date	Evaluation interne à mi-parcours, décembre 2024 – janvier 2025
Gestionnaire de l'évaluation	Tiské Coulibaly

1. Contexte

À l'instar d'autres pays de la région du Sahel, les communautés locales, sujets de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage sont privées de leurs droits humains au Mali, notamment l'accès et l'exercice des droits fondamentaux. Cette pratique attentatoire à leurs droits et libertés se manifeste sous différentes formes et touche plusieurs groupes ethniques, à savoir les soninkés, les tamasheq, les peuls, les sonrhais ; etc. Pour rappel, certaines victimes sont nées dans une relation

traditionnelle "maître-esclave", qui traduit leurs conditions serviles. Ainsi, les personnes d'ascendance esclave sont soumises à une forme d'esclavage "passif" et font l'objet de discriminations systémiques. Les causes de la persistance de la servitude héréditaire sont économiques, sociales en lien avec la persistance de croyances traditionnelles et religieuses qui sont à l'origine d'une forme de domination sociale, à l'ignorance due à un manque d'éducation, d'alphabétisation et de sensibilisation de l'ensemble des communautés (victimes et esclavagistes).

Il importe de noter que le Gouvernement du Mali, s'est engagé vis-à-vis de la communauté internationale à abolir et réprimer l'esclavage sur son territoire. Ainsi dans le cadre des mesures prises, la constitution du 22 juillet 2023 en son article 4 dispose : « Nul ne peut être soumis à l'esclavage, ni à la torture... ». Ensuite, le Conseil de Transition a légiféré le 31 octobre 2024 sur le projet de code pénal, réprimant l'esclavage dans ces articles 234.11 à 324.28, de la section 4.

Cependant, malgré les récents efforts des autorités maliennes, pour mettre fin à l'impunité, l'esclavage fondé sur l'ascendance et la violence qui en découle persistent. Pour atténuer dans les effets afin de résoudre le problème, l'OIT et ses partenaires, Anti-Slavery International (ASI) et Association TEMEDT mettent en œuvre, depuis octobre 2020, le projet DRL MLI/19/01/États-Unis " Combattre l'esclavage et les discriminations basées sur l'esclavage au Mali ", atteignant des résultats probants et hautement reconnus par les parties prenantes lors des évaluations.

A la fin du projet DRL MLI/19/01/États-Unis, l'OIT et ses partenaires, Anti-Slavery International (ASI) et TEMEDT ont acquis un second financement auprès du même bailleur DRL. Ce financement dénommé projet DRL MLI/23/03/États-Unis « Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance au Mali » se justifie par différents facteurs : la résurgence des violences esclavagistes dans certaines zones et leur persistance dans d'autres, la non couvertes par le projet précédant de certaines localités de forte pratique du fléau; l'appui et le renforcement des résultats probants déjà obtenus et l'extension des activités en cours dans de nouveaux domaines d'intervention ; et l'appui nécessaire du projet au processus d'adoption des textes visant à criminaliser et réprimant l'esclavage au Mali, notamment la constitution, le code pénal, la loi sur l'esclavage et la loi relative à la traite des personnes.

Le projet à évaluer, MLI/23/03/États-Unis « Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance au Mali », a été approuvé pour une période de 22 mois (septembre 2023 – août 2025). Le budget total est de 1,234,567 US\$ couvert par une subvention du Département pour la Démocratie, les Droits Humains et le Travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS).

Ainsi, les interventions dans le cadre de ce projet sont directement liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier à l'objectif de développement durable (ODD) 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous », ainsi qu'au Résultat 7, « Une protection adéquate et efficace au travail pour tous ».

2. Objectifs, résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

2.1 Cadre logique

L'objectif global du projet est ***d'accélérer les efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance au Mali***. Cet objectif global devra être atteint par le biais de quatre principaux résultats intermédiaires avec les produits associés :

Résultat 1 : Amélioration de la connaissance et de la sensibilisation du public et des principales parties prenantes à l'esclavage fondé sur l'ascendance et à la discrimination fondée sur l'esclavage, y compris la nature et les racines des violences liées à l'esclavage, ainsi que les droits, les besoins et les priorités des victimes ;

Résultat 2 : Renforcement de la politique, du cadre juridique, de la mise en œuvre et des mécanismes de protection pour lutter contre l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage ;

Résultat 3 : Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage ont les moyens de comprendre et d'exercer leurs droits d'accès à la justice/aux voies de recours et aux mécanismes de protection.

Résultat 4 : Amélioration de la protection et de l'autonomisation socio-économique des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage en utilisant une approche fondée sur l'âge, le sexe et la diversité.

Des résultats obtenus par le projet de janvier 2024 au mois d'octobre 2024 sont entre autres :

Résultat 1 : Amélioration de la connaissance et de la sensibilisation du public et des principales parties prenantes à l'esclavage fondé sur l'ascendance et à la discrimination fondée sur l'esclavage, y compris la nature et les racines des violences liées à l'esclavage, ainsi que les droits, les besoins et les priorités des victimes ;

- Dans le cadre d'un éveil de conscience accru des impacts de l'esclavage et de la discrimination sur les victimes par les représentants de l'Etat, les autorités traditionnelles et coutumières ainsi que la société civile, 05 rencontres publiques annuelle de sensibilisation sur l'esclavage ont été réalisées dans les localités du projet et ont touché 522 personnes dont 280 hommes et 242 femmes. Six (06) séances de sensibilisation communautaires ont touché 476 personnes dont 261 hommes et 215 femmes.
- Au niveau national, un événement annuel de sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage et à ses conséquences négatives sur les victimes et la cohésion sociale au Mali a touché Trente-cinq (35) parties prenantes (victimes de l'esclavage, société civile, esclavagistes, organisations humanitaires et de développement) ainsi que vingt-un (21) (dont 12 femmes) hommes de média sont conscient de la pratique de l'esclave et ses conséquences.

- À l'issue de la formation, les professionnels des médias publics et privés sont mobilisés pour couvrir des sujets liés à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage ; ce qui a abouti à la production et à la diffusion de 13 articles (vidéos, reportage, presse écrite, en ligne) sur l'esclavage ;

Résultat 2 : Renforcement de la politique, du cadre juridique, de la mise en œuvre et des mécanismes de protection pour lutter contre l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage ;

- Les magistrats et auxiliaires de justice des localités du projet (27 personnes dont 7 femmes) ont été formés et ont démontré une connaissance améliorée sur l'action judiciaire contre l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage au Mali. Cette formation a aussi été un cadre d'apprentissage et de partage d'expérience ayant enregistré la participation du Niger et de la Mauritanie),
- Le renforcement et soutien à l'adoption du projet de code pénal contenant 17 articles de répression de l'esclavage et les pratiques similaires,
- Une table ronde des leaders religieux et coutumiers ainsi que des communicateurs traditionnels a permis de former et de sensibiliser 36 personnes dont 10 femmes sur l'esclavage et les pratiques analogues,
- Elaboration d'un guide de sensibilisation communautaire par les confessions religieuses et traditionnelles sous le lead du Haut conseil islamique du Mali, la Coordination nationale des chefs coutumiers et traditionnels et le Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement ; grâce à l'appui du projet,
- Publication de deux (02) communiqués de condamnation de la pratique de l'esclavage au Mali, dont un communiqué conjoint leaders religieux et traditionnels et l'autre spécifique au réseau des communicateurs traditionnels.

Résultat 3 : Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage ont les moyens de comprendre et d'exercer leurs droits d'accès à la justice/aux voies de recours et aux mécanismes de protection.

- Dans le cadre de l'accès à la justice, les victimes sont sensibilisées sur leurs droits, l'accès à la documentation civile par les parajuristes formés à travers la création et l'opérationnalisation des cliniques para juridiques ; ce qui a permis d'assister et de sensibiliser 94 victimes de l'esclavage dont 57 femmes dans les zones du projet ;
- Le projet a mis en place 5 cliniques para juridiques et a formé 08 personnels terrain du partenaire Temedt sur l'identification des victimes et l'évaluation des besoins d'assistance juridique des victimes de l'esclavage ;
- De 2020 à 2024 : 121 affaires d'esclavages sont portées devant les juridictions dont 48 jugées avec 95 personnes condamnées ,

Résultat 4 : Amélioration de la protection et de l'autonomisation socio-économique des victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage en utilisant une approche fondée sur l'âge, le sexe et la diversité.

- 90 victimes de l'esclavage et 47 enfants d'ascendance esclave ont été référés aux acteurs humanitaires et de développement pour prise en charge de leur besoin humanitaires et d'accès à l'état civil,
- **Accompagnement du retour de 31 ménages déplacés de l'esclavage à Krémis**

Le projet DRL a travaillé avec les autorités traditionnelles et le réseau des communicateurs traditionnels pour le développement en vue de réconcilier les esclavagistes et les victimes. Ce qui a favorisé le retour de 31 ménages de six (60) personnes déplacées de l'esclavage à Nioro du sahel dans leur village d'origine krémis. Il importe de rappeler que la principale recommandation portant sur la rétrocession des terres, fut satisfaite car les esclavagistes ont rétrocédé les terres de cultures à ces victimes et le Rassemblement Malien pour la Fraternité et la Progrès (Gambana RMFP), qui est une association d'anciens esclaves, a appuyé avec la réhabilitation de leurs concessions d'habitation dégradées par la pluie.

- 441 victimes de l'esclavage dont 195 femmes en déplacement forcé à Bamako, Diéma et Nioro du sahel ont bénéficié d'assistance humanitaire (vivres, NFI, éducation, AGR) suite aux possibilités de leur prise en charge explorées par DRL auprès des partenaires humanitaires, et du Gouvernement.
- **Vulgarisation des recommandations de l'abandon de l'esclavage issues du dialogue inter-maliens pour la réconciliation nationale**

A la suite de l'approbation du rapport national du dialogue inter-malien par le président de la transition, le projet DRL en collaboration avec les Equipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR), a réalisé des séances d'information et de sensibilisation sur les cinq (05) recommandations dans toutes ces localités d'intervention.

2.2 Stratégie de mise en œuvre

2.2.1 L'approche programmatique et territoriale

La stratégie est fondée sur une approche nationale, locale, communautaire et fondée sur le droit, qui met l'accent sur la prévention et le traitement des causes profondes, tout en garantissant une protection et des recours aux personnes déjà affectées par ces pratiques. L'objectif global est d'accélérer les efforts nationaux pour éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali, en sensibilisant et en promouvant l'adoption d'une législation spécifique criminalisant l'esclavage, permettant l'accès des victimes et de leurs familles à leurs droits humains fondamentaux et à la protection.

2.2.2 Partenariats

Les activités liées au cadre juridique et à sa mise en œuvre sont menées en collaboration avec le Comité national de coordination de lutte contre la traite des

personnes et les pratiques assimilées, la Direction nationale du travail, le ministère de la Justice, la Commission nationale des droits de l'homme, et la Commission nationale des droits de l'homme. Le projet coopère avec les agences compétentes du système des Nations Unies, en particulier le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Organisation des Nations-Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (ONUDC), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). La mise en œuvre du projet requiert la coopération du « groupe de protection », dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les programmes d'accès à la justice. La responsabilité de la mise en œuvre des activités au niveau local incombe principalement à TEMEDT aidé d'Anti-Slavery pour le volet communautaire.

Les parties prenantes clés du projet

Organisations	Partie prenantes
Gouvernement	▪ Ministère de la Justice, Droits de l'Homme, ▪ Ministère des affaires religieuses, du culte et des coutumes, ▪ Direction Nationale du Travail, ▪ Autorités administratives des localités du projet
Ambassade	Consulat de l'Ambassade des Etats-Unis au Mali
Humanitaire et de développement	▪ Cluster protection, ▪ Sous cluster T logement, terre, propriété et ressources naturelles, ▪ Norwegian refugee concil, ▪ Avocat Sans Frontière (ASF)
Société civile	▪ Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et pratiques assimilées, ▪ Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), ▪ Coalition nationale de lutte contre l'esclavage au Mali (CONALEM), ▪ Le réseau des communicateurs traditionnels pour le développement du Mali (RECOTRADE)
Equipe du projet/Donateur	▪ ILO (CO-Abidjan), ASI, Temedt ▪ Équipe technique du OIT au siège, ▪ Point focal du bailleur chargé de la subvention,
Bénéficiaires direct/indirect	▪ Victimes de l'esclavages (femmes et hommes), ▪ Les leaders religieux et coutumiers, ▪ Les organes de Média formés par le projet

2.2.3 Niveau des politiques

Le travail au niveau des politiques s'appuie sur l'engagement de l'OIT à soutenir le gouvernement et les partenaires sociaux sur les politiques, les lois et les mécanismes de mise en œuvre du protocole de l'OIT sur le travail forcé ratifié par le Mali en 2016. Les observations et les recommandations de la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions sur le premier rapport du Mali relatif au Protocole sur le travail forcé, publié en 2020, sont un outil clé pour engager davantage le gouvernement.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

3.1 Contexte de l'évaluation

Cette évaluation est conduite conformément à la politique de l'OIT en matière d'évaluation. En effet, tout projet doté d'un budget de plus d'1 million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars américains est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l'une doit être indépendante. La présente évaluation à mi-parcours sera une évaluation interne conduite par un consultant externe.

L'évaluation à l'OIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

D'une façon générale, cette évaluation à mi-parcours suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, en particulier la liste de contrôle 4.8 des Directives d'EVAL pour l'élaboration des évaluations, intitulée « Préparation du rapport initial », la liste de contrôle 4.9 « méthodologies de validation » et la liste de contrôle 4.2 « Préparation du rapport d'évaluation ».

3.2 Objectifs spécifiques

Plus précisément, cette évaluation à mi-parcours devrait répondre à un certain nombre de questions et mettre en lumière les réalisations et les défis opérationnels - s'ils existent - qui pourraient entraîner des conséquences négatives sur le projet dans le contexte général d'apprentissage et de responsabilité. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

1. Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative) ;
2. Examiner la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ;
3. Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
4. Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet et la réalisation de ses objectifs.

3.3 Utilisateurs de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation est destiné : aux mandants tripartites du BIT, à l'équipe de mise en œuvre du projet (OIT, ASI, Temedt), aux principaux bureaux (pays et régionaux) de l'OIT, aux partenaires techniques locaux, et au donateur (USDOS-DRL).

Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets.

3.4 Portée de l'évaluation :

Cette évaluation, en tant que produit d'analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constituera une évaluation du processus pour l'atteinte des résultats et de leur pérennité. Elle examinera toute l'intervention du projet à partir de d'octobre 2023 jusqu'en octobre 2024. Elle considérera l'ensemble des documents susceptibles de soutenir les appréciations y compris le document de projet. L'évaluation prendra également en compte l'évolution du contexte du pays (politique, social, économique, sécuritaire et sanitaire), de la région de Ménaka et d'Ansongo (exacerbation de l'insécurité) et de la Région de l'étude pilote, Kayes (Recrudescence des violences esclavagistes).

L'évaluation devra analyser comment et particulièrement pourquoi les résultats ont été obtenus de façon à renforcer l'apprentissage produit par cette évaluation.

3.5 Couverture géographique :

L'analyse géographique de l'évaluation doit couvrir le niveau national, Bamako et les localités d'intervention au Nord (Gossi, Ménaka, Ansongo) ainsi que Mopti et kayes. Elle comportera des visites de terrain ainsi que des entretiens avec les parties prenantes, notamment le partenaire ASI établi à Dakar.

4. CRITÈRES ET QUESTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

Le consultant aura à examiner les questions se rattachant aux critères d'évaluation suivants : pertinence stratégique, efficacité, orientation à l'impact et durabilité, genre et non-discrimination ; tels que définis dans le document « ILO policy guidelines for Evaluation, principles, rationale, planning and managing for evaluations 4^{me} édition » (voir Annexe 1).

L'évaluation intégrera l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question devrait être traitée conformément à la note d'orientation n ° 4 et à la note d'orientation n ° 7 d'EVAL afin de garantir la participation des parties prenantes.

En outre, elle devrait prêter une attention transversale aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail et transition juste dans le contexte du changement climatique.

L'évaluation sera effectuée selon les normes⁷ d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Pertinence, et alignement stratégique du projet

1. Comment le projet s'aligne-t-il aux besoins, des institutions partenaires et des groupes ciblés, à l'UNSDCF en cours ? Les principales parties prenantes cibles considèrent-elles l'intervention comme utile et précieuse ?
2. Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?

Cohérence

⁷ ST/SGB/2000 Regulation and Rules Governing Programme Planning, the Programme Aspects of the Budget, the Monitoring of Implementation and the Methods of Evaluation

3. Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires humanitaires et de développement ?

Performances et efficacité du projet

4. Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?
5. Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?
6. Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?
7. Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?

Efficacité du dispositif de gestion

8. La structure de gestion et de gouvernance mise en place a-t-elle travaillé de manière stratégique avec toutes les parties prenantes et les partenaires clés au Mali, l'OIT et le donateur pour atteindre les buts et les objectifs du projet ?
9. La stratégie de partage des connaissances et de communication a-t-elle été efficace pour améliorer le profil du projet dans le pays et parmi les partenaires coopérants ?

Orientations sur l'impact et la durabilité du projet

10. Quel niveau d'influence le projet a-t-il et continuerait-il à avoir dans la lutte contre l'esclavage au niveau national et régional ?
11. Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérées dans la mise en œuvre du projet (exp. une stratégie de sortie) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?
12. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?

Thèmes transversaux

13. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?
14. Les bénéfices du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
15. Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

5. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Pour l'approche méthodologique, il s'agit à priori, d'une évaluation participative, utilisant, dans la mesure du possible des approches qualitatives et quantitatives. La méthodologie finale et les questions d'évaluation seront déterminées par le consultant en consultation et concertation avec le gestionnaire d'évaluation.

L'évaluation sera conforme aux normes et standards d'évaluation et suivra les garanties éthiques, le tout comme spécifié dans les procédures d'évaluation de l'OIT. L'OIT adhère aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE.

L'évaluation appliquera une approche mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de rapport.

La démarche méthodologique prendra en compte les points suivants :

1. Revue documentaire : notamment des documents de projet, des rapports spécifiques d'activité, des études réalisées, rapports d'activités trimestriels, plans de travail, le PPTD, l'UNSDCF, etc. Cette phase sera couplée à des entretiens à distance avec l'équipe du projet, le personnel technique du BIT au niveau du bureau pays, du bureau régional et du siège pour permettre aux évaluateurs de recueillir l'avis et les orientations de ces cibles citées plus haut dans l'élaboration du rapport de démarrage. La revue documentaire suggérera un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils de collecte des données inclus dans le rapport de démarrage qui doit être finalisé en concertation avec le gestionnaire de l'évaluation.
2. Réalisation de contacts, d'entretiens et groupes de discussion avec les principales parties prenantes du projet aussi bien relevant du OIT, du donateur, du gouvernement, des partenaires sociaux, des organisations humanitaires et de développement et des autres institutions impliqués dans la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires directs et indirect. Le projet intervient à deux niveaux, le niveau national (Bamako) et le niveau local. Compte tenu du risque sécuritaire au niveau local, qui concerne les localités de Gossi, Ménaka, Ansongo pouvant limiter le déplacement de l'évaluateur, des alternatives (entretiens à distance, déplacement des bénéficiaires au capital régional, recrutement de personnel local d'appui) pourront être envisagés en concertation avec l'évaluateur et le gestionnaire de l'évaluation. L'UNDSS et le chargé de sécurité du BIT seront consultés sur les dispositions sécuritaires à prendre dans la réalisation de la mission. La décision sur les mécanismes de collecte de données sera définie dans l'étape de démarrage et approuvée par le gestionnaire de l'évaluation.
3. **Atelier de restitution pour les parties prenantes et l'élaboration du rapport préliminaire et final de l'évaluation**

Un atelier avec les parties prenantes sera organisé pour présenter les résultats préliminaires et combler les lacunes en matière de données avec les principales parties prenantes, le personnel de l'OIT, le bailleur et les autres

partenaires. L'atelier sera organisé par le projet sous la responsabilité technique de l'évaluateur au terme de la collecte des données sur le terrain.

4. À la fin du processus de collecte des données et après l'atelier mentionné, l'évaluateur élaborera le projet de rapport (voir ci-dessous pour les détails). Le projet de rapport fera l'objet d'un examen méthodologique par le gestionnaire de l'évaluation et, après les ajustements nécessaires, sera diffusé auprès des principales parties prenantes pour recueillir leurs contributions dans le but d'améliorer la qualité du rapport. Ensuite, le gestionnaire de l'évaluation consolidera les commentaires et les transmettra à l'évaluateur pour qu'il/elle élabore la version finale en tenant compte des commentaires ou en expliquant la raison pour laquelle il n'en tient pas compte, le cas échéant. Le rapport sera considéré comme finalisé à la suite de l'approbation de celui-ci par EVAL/OIT, ce qui consacrera la fin du contrat d'évaluation.

6. Principaux produits attendus de l'évaluation

Les produits suivants (en français et en version Word) devront être produits et livrés par l'évaluateur.

- 1) Un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « **Checklist No. 3 Writing the inception report** » précisant l'envergure de l'évaluation, les questions d'évaluation, la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils d'évaluation, le plan de travail, etc. Le rapport de démarrage devra être approuvé par le gestionnaire d'évaluation avant de commencer le travail sur le terrain.
- 2) **Un atelier de présentation de résultats préliminaires aux parties prenantes** qui aura lieu à la fin de la mission de terrain.
- 3) *Une première version du rapport d'évaluation à mi-parcours* (maximum 30 pages plus annexes) concis, selon la structure proposée (cf. annexe 3) dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT. Le rapport répondant aux différentes questions d'évaluation, sera envoyé au responsable de l'évaluation pour un contrôle de qualité, avant d'être aussi partagé avec le responsable régional de l'évaluation au BIT pour commentaires et validation.
 - Page de couverture avec les données clé du projet et de l'évaluation
 - Acronymes
 - Résumé exécutif
 - Description du projet
 - But, champ et clients de l'évaluation ;
 - Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites ;
 - Résultats clairement identifiés pour chaque critère d'évaluation
 - Conclusions ;
 - Recommandations (entre 8 et 12 recommandations pertinentes ; préciser les destinataires des recommandations, le niveau de priorité (faible, moyenne, haute), l'implication temporelle (court, moyen, long terme), l'implication des ressources (faible, moyenne, haute ;
 - Leçons apprises et bonnes pratiques ;
 - Annexes (incluant les TdR ; la matrice des questions de l'évaluation, la liste des personnes rencontrées, la documentation consultée ; le chronogramme de l'évaluation, le tableau des résultats par indicateurs planifiés et obtenus

avec commentaires courtes pour chacun, et les leçons et bons pratiques par rapport aux format OIT/EVAL ; etc.) ;

4. Un résumé du rapport final de l'évaluation à mi-parcours (format d'EVAL), sera transmis en même temps que le rapport final au responsable de l'évaluation.

5. Un rapport final de l'évaluation selon la même structure requise pour la version draft

Tous les rapports, y compris les annexes seront rédigées en français. Le rapport final devra comporter une trentaine de pages maximum (annexes non comprises). La qualité du rapport sera évaluée sur la base des listes de contrôle 5 et 6 d'EVAL/OIT. La propriété des données de l'évaluation appartient au OIT. Le droit d'auteur du rapport d'évaluation appartient exclusivement au OIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du OIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport d'évaluation de manière appropriée, conformément au but initial et avec les remerciements appropriés.

7. Principales qualifications et expériences requises

L'évaluation sera conduite par un/e consultant/e indépendant/e (ou un cabinet d'étude) jouissant d'une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le consultant coordonnera avec le gestionnaire d'évaluation, l'équipe de projet et les parties prenantes pour mener à bien l'ensemble du processus d'évaluation.

L'évaluateur devra justifier des qualifications suivantes :

- Avoir au moins un Master en sciences sociales, en économie de développement rurale, en gestion de projet, en suivi et évaluation de projets et programmes, en économie ou qualifications équivalentes ;
- Un minimum de 7 ans d'expérience avérées en matière d'évaluation de projets et programmes de développement, particulièrement dans l'évaluation des initiatives internationales de développement y compris la thématique du projet et l'approche de genre ;
- Compétences et expérience avérées dans la réalisation d'évaluations de projets similaires, de préférence en Afrique subsaharienne (Mali serait un atout) ;
- Solide expérience sur les thématiques en lien avec l'esclavage, le plaidoyer, l'entrepreneuriat local, ainsi que dans la programmation basée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats seront un atout.
- Connaissance approfondie et expérience de l'application des méthodologies de recherche qualitative et quantitative ;
- Une expérience de l'observation directe et participative au sein de la communauté, et une expérience des techniques d'évaluation participative seraient un atout ;

- Une connaissance des rôles et du mandat de l'OIT et de sa structure tripartite ainsi que des normes d'évaluation de l'ONU est souhaitable ;
- Excellentes capacités d'analyse, de communication et de facilitation d'ateliers de consultation et de restitution ;
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports d'évaluation ;
- Excellentes aptitudes à s'exprimer oralement et à l'écrit en Français (les langues locales, Bambara, Kasonké, Sonrhail, Arabe, Tamasheq, seraient un atout).

5. Chronogramme approximatif de l'évaluation

Tâches	Responsable	Période (dates tentatives)	Nombre de jours du consultant
Finalisation des termes de références	Gestionnaire Évaluation	Décembre 2024	
Circulation des TdRs aux parties prenantes clés	Gestionnaire Évaluation	Décembre 2024	
Publication des termes de références	Gestionnaire Évaluation	Décembre 2024	
Évaluation des offres et établissement du contrat avec le cabinet retenu	Gestionnaire Évaluation avec l'appui logistiques du projet	Janvier 2025	
Réunion préparatoire avec le consultant	Gestionnaire Évaluation	Janvier 2025	0.5
Revue documentaire ; Conception des outils ; Consultations préliminaires avec l'équipe du projet du OIT et du bailleur	Consultant	Janvier 2025	3
Élaboration du rapport de démarrage y compris les outils de collecte des données	Consultant	Janvier 2025	3.5
Validation du rapport de démarrage	Gestionnaire Évaluation	Janvier 2025	0
Phase de Collecte des données	Consultant	Février 2025	9
Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes	Consultant	Février 2025	1
Version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution	Consultant	Février 2025	7
Révision méthodologique du rapport Commentaires des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport	Gestionnaire Évaluation	Mars 2025	0
Consolidation des commentaires pour envoyer au consultant	Gestionnaire Évaluation	Mars 2025	0
Intégration des commentaires dans le rapport	Consultant	Mars 2025	3
Révision et Transmission de la version finale du rapport	Gestionnaire Évaluation	Mars 2025	0

Tâches	Responsable	Période (dates tentatives)	Nombre de jours du consultant
Révision EVAL pour commentaires finaux et publication en ligne	SMEO/EVAL	Mars 2025	0
Rapport final de l'évaluation et résumé exécutif	Consultant		2
Total jours du cabinet			29

L'évaluation sera réalisée entre janvier et mars 2025.

Budget

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet. Cela inclut :

- Les frais de consultance pour le consultant/cabinet pour 29 jours ;
- Les frais de voyage ;
- Les frais de DSA au cours des missions de terrain (10 jours) ;
- L'appui logistique pour le voyage sur le terrain ;
- L'appui pour l'organisation de l'atelier avec les parties prenantes.

Modalités de paiement

Les paiements des honoraires du consultant seront effectués en franc CFA avec le mode de paiement suivant :

- (i) Première tranche : (30%) des honoraires du consultant après validation du rapport de démarrage, plus 100% DSA;
- (ii) Deuxième tranche: Cinquante pour cent (50%) des honoraires du consultant après soumission du rapport provisoire de l'évaluation.
- (iii) Dernière tranche: Trente pour cent (20%) des honoraires du consultant après la validation du rapport final et autres produits y afférant par le responsable régional de l'évaluation du BIT.

Dispositions légales et éthiques :

L'évaluation devra être conduite en conformité avec les normes et standards des Nations Unies en matière d'évaluation. Les évaluateurs/trices peuvent se référer aux directives du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (GNUE) : <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines> et les Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations la Guide.

Annexe 1 : Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation de l'OIT

1. Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations, 4e éd. (2020)
http://www.ilo.ch/eval/Evaluationpolicy/WCMS_571339/lang--en/index.htm
2. Formulaire du code de conduite (à signer par l'évaluateur)
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206205/lang--en/index.htm
3. Liste de contrôle. 3 Rédaction du rapport initial
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165972/lang--en/index.htm
4. Liste de contrôle 5 Préparation du rapport d'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165967/lang--en/index.htm
5. Liste de contrôle 6 : Evaluation de la qualité du rapport d'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165968/lang--en/index.htm
6. Modèle pour les leçons apprises et les bonnes pratiques émergentes
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206158/lang--en/index.htm
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206159/lang--en/index.htm
7. Note d'orientation 7 Participation des parties prenantes à l'évaluation de l'OIT
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165982/lang--en/index.htm
8. Note d'orientation 4 Intégration de l'égalité des sexes dans le suivi et l'évaluation des projets
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang--en/index.htm
9. Modèle pour la page de titre de l'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm/.

Liste des personnes rencontrées

X. LISTE DES ACTEURS RENCONTRES							
N°	Régions	Cercle	Prénoms	NOM	Sexe	Type partie prenante (bénéficiaire, ONG, partenaire état, etc.)	Rôle/position
1	Mopti	Mopti	Sékou	KASSE	M	Bénéficiaire de formation d'AGR	Enseignant
2	Mopti	Mopti	Agaly	DICKO	M	Bénéficiaire de formation d'AGR	
3	Mopti	Mopti	Imalahit	DICKO	M	Bénéficiaire de formation d'AGR	
4	Mopti	Mopti	Azahara	DICKO	F	Bénéficiaire de formation d'AGR	
5	Mopti	Mopti	Mariam	DICKO	F	Bénéficiaire de formation d'AGR	
6	Kayes	Kayes	Mamadou	COULIBALY	M	Société civile	Président
7	Kayes	Kayes	Issaka	COULIBALY	M	Société Civile	URTEL Coordinateur
8	Kayes	Bafoulabé	Kessourou	KONATE	M	Bénéficiaire	
9	Kayes	Kayes	Mikailin	DIALLO	M	Bénéficiaire	
10	Kayes	Kayes	Gansiré	KONATE	F	Bénéficiaire	
11	Kayes	Kayes	Absetou	SIDIBE	F	Bénéficiaire	
12	Gao	Ansongo	Abdousalam	AG OGAZID	M	Bénéficiaire/sensibilisation	Conseiller villageois
13	Gao	Ansongo	Mohamed	AG AKLININE	M	Bénéficiaire/sensibilisation	Leader religieux
14	Gao	Ansongo	Almoutadi	AG HOUSSEINI	M	Bénéficiaire/sensibilisation	Victime esclavage
15	Gao	Ansongo	Abdoulaye	AG OUSSEINI	M	Bénéficiaire/sensibilisation	Victime esclavage
16	Gao	Ansongo	Adizatou	WALET SIDI	F	Bénéficiaire/sensibilisation	Victime esclavage
17	Gao	Ansongo	Fatima	WALET ALI	F	Bénéficiaire/sensibilisation	Victime esclavage
18	Bamako	Bamako	Bakary	KONÉ	M	Société Civile	RECOTRADE
19	Bamako	Bamako	Mahamane	A MAIGA	M	Gouvernement	Ministère de la Justice, Droits de l'Homme
20	Kayes	Kayes	Mamadou	COULIBALY	M	Autorité régionale	Président Conseil régional de la société civile de Kayes
21	Bamako	Bamako	Madame SOGODODO Aoua	BAMBA	F	Gouvernement	Ministère du travail (Direction nationale du travail)
22	Bamako	Bamako	Chaka	COULIBALY	M	Société Civile	Coordinateur URTEL Kayes
23	Bamako	Bamako	Ibrahim Amadou	MAIGA	M	Société Civile	RENEDEB/CONALEM (Coalition nationale de lutte

							contre l'esclavage au Mali)
24	Bamako	Bamako	Yousseuf	KANOUTÉ	M	Société Civile	Association Gambana
25	Bamako	Bamako	Idrissa	AKLININE	M	Partenaire de mise en oeuvre	Coordinateur du projet Temedt
26	Bamako	Bamako	Ibrahim Ag	IDBALTANA T	M	Partenaire de mise en oeuvre	Président Temedt
27	Bamako	Bamako	Miriana	GIRALDI	F	Partenaire de mise en oeuvre	Head of Regional Advocacy Programmes Anti slavery International
28	Bamako	Bamako	Ibrahima	CISSE	M	OIT	OIT
29	Bamako	Bamako	Tiské	COULIBALY	M	OIT	OIT

Type acteur	F	M	Total général
Autorité régionale		1	1
Bénéficiaire	6	9	15
Gouvernement	1	1	2
OIT		2	2
Partenaire de mise en œuvre	1	2	3
Société Civile		6	6
Total général	8	21	29

Leçons apprises et bonnes pratiques

COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI

Project de coopération pour le développement / SYMBOLE :

MLI/23/03/USA

Nom de l'évaluateur :Moussa SACKO

Date : 23 juin 2025

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	La première phase de mise en œuvre du projet a mis en évidence que la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance est un processus de long terme, exigeant un engagement durable, des ressources adaptées et un plaidoyer constant, articulé à un cadre juridique solide.
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	Afin d'atteindre des résultats probants dans la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance il est nécessaire d'investir sur le long terme. La nature de cette lutte nécessite de la sensibilisation, de l'information, de la formation, du plaidoyer mais également l'autonomisation des victimes ; impliquant des moyens financiers conséquents. L'ensemble de ces éléments doivent avoir un socle : un cadre juridique solide.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Le contexte est caractérisé par une diminution des ressources mais avec un regain de l'engagement du gouvernement dans la lutte contre l'esclavage par ascendance. Le gouvernement malien a récemment renforcé son engagement à éradiquer cette pratique avec l'adoption de la Constitution de 2023 criminalisant l'esclave et l'introduction des dispositions spécifiques de répression dans le Code pénal de 2024.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	OIT, Gouvernement, Victimes de l'esclavage par ascendance, eaders communautaires et religieux, acteurs judiciaires (magistrats, parajuristes), administrations déconcentrées.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – facteurs de causalité	Résistances culturelles et conservatrices, insuffisances des ressources (financières et humaines) pour une réponse holistique et durable, manque d'accords formalisés entre acteurs, faible appropriation du nouveau code pénal (insuffisance dans la sensibilisation et la formation), non adoption d'une loi spécifique sur l'esclavage.
Réalisations accomplies / Points positifs -Facteurs de causalité	Avancées juridiques (constitutionnalisation et articles pénaux), renforcement des capacités (magistrats, leaders), cliniques para juridiques (fixes et mobiles), médiations communautaires et retours volontaires sécurisés, campagnes médiatiques massives.
Questions administratives pour l'OIT(personnel, ressources, conception, exécution)	Assurer un appui technique continu aux réformes, soutenir la vulgarisation des textes en langues locales, renforcer l'assistance juridique/foncière, consolider le suivi-évaluation (digitalisation, capitalisation régulière).

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	Le contexte politique de transition peut offrir des opportunités inattendues pour le plaider. Les réformes institutionnelles ouvrent de nouveaux espaces de dialogue avec les autorités, permettant une avancée vers la reconnaissance juridique du phénomène et son intégration dans les textes législatifs, notamment le nouveau Code pénal pour le cas de ce projet.
Brève description de l'enseignement tiré (Lien avec une action ou une tâche donnée)	Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'instabilité institutionnelle notamment le changement de régime pourrait constituer une opportunité pour engager des réformes législatives en faveur de la lutte contre l'esclavage par ascendance. Dans le cas du Mali et du présent projet, il s'avère que le régime de transition militaire est ouvert au dialogue et jouit d'une force de reformer la législation.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Coup d'Etat suivi d'un régime militaire de transition et d'un comité national de transition (organe législatif).
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Victimes de l'esclavage par ascendance, OIT et autres acteurs œuvrant dans la lutte contre l'esclavage par ascendance.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	Rythmes institutionnels variables ; renouvellement des interlocuteurs ; concurrence d'agendas politiques et sécuritaires.
Réalisations accomplies / Points positifs -Facteurs de causalité	Elaboration du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale incluant la criminalisation et répression de l'esclavage, ainsi que la révision de la loi sur la traite des personnes. Avant-projet de loi spécifique sur l'esclavage par ascendance et inclusion de l'interdiction de l'esclavage dans la Constitution malienne (Article 4)
Questions administratives pour l'OIT (personnel, ressources, conception, exécution)	Maintenir un plaidoyer fondé sur l'évidence (données), documenter les effets des réformes, appuyer l'opérationnalisation (circulaires, guides, formations des praticiens).

ENSEIGNEMENT TIRÉ	Le foncier apparaît comme un levier clé de domination et un enjeu dans les relations entre victimes et esclavagistes. La privation d'accès à la terre constitue un moyen de contrôle des « maîtres » sur des victimes de l'esclavage, ce qui renforce la nécessité d'intégrer les droits fonciers dans la stratégie globale de lutte contre l'esclavage.
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	Le principal moyen de subsistance dans les communautés rurales est la terre dont les esclaves n'ont généralement pas accès. Appartenant aux « maîtres », ce sont ces derniers qui régulent l'accès en utilisant comme un levier de domination dans leurs relations avec les victimes. Partant de ce constat, il est impératif d'intégrer le droit foncier dans la stratégie globale de lutte contre l'esclavage. Cette intégration du droit foncier permettra de contribuer à l'autonomisation des victimes et réduire la domination des « maîtres ».
Contexte et éventuelles conditions préalables	Communautés rurales dépendantes des activités agricoles comme moyen de subsistance réglementation foncière non fonctionnelle, contrôle de l'accès à la terre par les « maîtres » utilisation du foncier comme moyen de domination
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Victimes de l'esclavage par ascendance, chefs coutumiers, comités villageois, administrations foncières, parajuristes, magistrats, collectivités

Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	La principale difficulté est l'absence d'une réglementation foncière garantissant l'accès pour tous. Il faut noter également l'insuffisance de l'assistance juridique aux victimes dans les litiges fonciers les opposant aux maîtres. Coût et durée des procédures ; lacunes de documentation (titres, registres) ; pressions sociales ; insuffisance d'aide juridictionnelle.
Réalisations accomplies / Points positifs -Facteurs de causalité	Des affaires judiciaires exemplaires ont abouti à la condamnation de coupables et à la restauration de droits fonciers des victimes ; une cour d'assises spéciale s'est tenue à Kayes. Le plaidoyer engagé a mobilisé des institutions étatiques, aboutissant à la création d'une stratégie nationale d'une plateforme intersyndicale, et à un engagement effectif de structures publiques, de syndicats et d'organisations de la société civile, tout cela contribue à renforcer la jouissance par les victimes de leurs droits dont l'accès « équitable à la terre.
Questions administratives pour l'OIT (personnel, ressources, conception, exécution)	Structurer un guichet d'assistance foncière (conseil, médiation, orientation vers les juridictions) ; outiller les parajuristes, mobiliser les services domaniaux et fonciers.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	Une meilleure compréhension du phénomène et la capacité à distinguer les situations réelles d'esclavage, permet d'aborder le sujet avec davantage de rigueur et d'efficacité. Cette appropriation progressive par les acteurs locaux, des normes juridiques et des droits humains constitue une étape importante vers l'institutionnalisation de la lutte.
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	En raison de l'ancrage de l'esclavage par ascendance dans les certaines cultures locales mais également du fait qu'il n'y a pas de loi spécifique criminalisant le phénomène, il est souvent toléré (dans certaines communautés rurales) ou méconnu par certains acteurs susceptibles de combattre : acteurs de la chaîne judiciaire, médias, autorités, leaders etc. Il devient donc impératif d'améliorer la compréhension du phénomène afin que les différents acteurs soient pleinement engagés et que la lutte contre l'esclavage par ascendance soit institutionnalisée. Cela passe par les actions de formation, de sensibilisation, d'information organisées dans le cadre du projet à l'endroit des différents acteurs : magistrats, médias, leaders communautaires.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Le contexte est marqué par des efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance : l'avant-projet de loi spécifique sur l'esclavage par ascendance, l'inclusion de l'interdiction de l'esclavage dans la Constitution malienne (Article 4), des réformes législatives influencées par les recommandations des Assises Nationales de la Refondation.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Autorités nationales (justice), victimes de l'esclavage par ascendance
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	La principale difficulté rencontrée est d'inscrire durablement la lutte contre l'esclavage et le travail forcé dans l'agenda politique, et à promouvoir une action collective structurée pour l'application des conventions internationales ratifiées, telles que la Convention relative à l'abolition de l'esclavage et les conventions sur le travail forcé.
Réalisations accomplies / Points positifs -Facteurs de causalité	Le projet DRL a permis l'intégration explicite de l'esclavage dans le nouveau Code pénal et le Code de procédure pénale, marquant une reconnaissance juridique décisive du phénomène. Grâce aux efforts de plaidoyer, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'esclavage ainsi que la création d'une plateforme intersyndicale contre le travail forcé ont été réalisées. En plus, des cas emblématiques ont abouti à des décisions en faveur des victimes, incluant des libérations, des incarcérations de responsables et la restitution de droits fonciers. Une cour d'assises spéciale a été tenue à Kayes pour traiter des affaires liées à l'esclavage.
Questions administratives pour l'OIT (personnel, ressources, conception, exécution)	Poursuivre la traduction/diffusion multimédia, renforcer la formation continue (journalistes, leaders), intégrer un protocole de référencement « protection-justice » adapté au contexte.



COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI

Project de coopération pour le développement / SYMBOLE :
MLI/23/03/USA

Nom de l'évaluateur : Moussa SACKO

Date : 23 juin 2025

Les bonnes pratiques émergentes qui suivent ont été retenues au cours de l'évaluation.
On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

BONNE PRATIQUE	La flexibilité dans la gestion, illustrée par le recours à un consultant national en période de crise, a permis d'adapter les stratégies en contexte difficile, soulignant l'importance de capacités d'ajustement rapides.
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	En raison de l'insécurité et la difficulté d'accès à certaines zones de mise en œuvre du projet, certaines activités n'ont pas pu être tenues. Le partenaire RECOTRADE a misé sur des relais communautaires fiables, le dialogue indirect et le travail en réseau. Anti-Slavery International (ASI) ne pouvait pas non plus se rendre sur le terrain à cause de l'insécurité limitant certaines actions. C'est ainsi que le projet a su faire preuve d'adaptabilité en recrutant un consultant national pour poursuivre le processus d'élaboration de la stratégie de plaidoyer avec l'appui d'Anti-Slavery International qui assure le lead du volet plaidoyer. Le recours au personnel local a permis de mener les activités.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Le personnel local doit collaborer de façon étroite avec le management du projet afin d'assurer qu'il prenne en compte la sensibilité des activités à mener. Il est impératif que ce personnel soit outillé afin que les actions du projet ne nuisent pas aux communautés bénéficiaires/locales.
Établir un lien de cause à effet clair	Le personnel local, dans le contexte du Mali et pour le cas présent, est le seul à avoir accès aux zones difficiles d'accès pour y mener des activités. Sans ce personnel de telles activités n'auraient pas pu être réalisées par ASI.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	Elaboration de la stratégie de plaidoyer avec l'appui d'Anti-Slavery International. Gouvernement, société civile, autres acteurs de la lutte contre l'esclavage par ascendance.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	OIT, partenaires
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	Institutionnaliser des mécanismes de reprogrammation agile, consolider les partenariats locaux, planifier des enveloppes de contingence.
Autres documents ou commentaires pertinents	NA

BONNE PRATIQUE	L'implication active des leaders religieux et coutumiers est stratégique pour ancrer les actions dans les dynamiques sociales locales. Ces autorités « légitimes » facilitent l'acceptation des messages, contribuent à la sensibilisation, à la résolution pacifique des conflits et renforcent la légitimité du projet au sein des communautés.
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	L'esclavage par ascendance et ses différentes formes d'asservissement persistent à cause de facteurs économiques, sociaux, mais religieux. A titre d'exemple, la résistance socioculturelle, notamment celle de certains leaders religieux influents, constitue un frein persistant à l'adoption d'une loi spécifique criminalisant l'esclavage par ascendance. C'est pourquoi le projet, dès sa phase de conception, a adopté une approche inclusive en mobilisant une diversité d'acteurs dont les leaders religieux. Ces leaders religieux sont écoutés et respectés dans leurs communautés, leur implication légitime plus la lutte contre l'esclavage par ascendance.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Il serait judicieux de s'adresser aux associations/organisations religieuses pour impliquer les leaders religieux dans un tel processus. Cela favorise la crédibilité des actions auprès des communautés et des autorités mais également contribue à pérenniser les acquis.
Établir un lien de cause à effet clair	L'implication des leaders religieux permet leur participation aux actions de sensibilisation et de formation. À travers elles les populations accèdent également à la bonne information. Ils sont des leviers clés pour influencer les décisions des autorités législatives.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	Des résultats ont été atteints sur la communication relative à l'esclavage en milieux religieux et coutumier à travers la publication de 02 communiqués condamnant la pratique de l'esclavage par les confessions religieuses, les légitimités traditionnelles et le Réseau des Communicateurs Traditionnels du Mali pour le Développement (RECOTRADE). Des leaders religieux ont été formés et des prêches ont été mises à profit afin de sensibilisation pour l'abandon de la pratique de l'esclavage.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	Reproductible, le responsable étant le chef de projet
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	ODD 8, UNSDCF Axe 1 (gouvernance inclusive) ; principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) ;
Autres documents ou commentaires pertinents	NA

BONNE PRATIQUE	L'approche participative dans l'élaboration des textes juridiques renforce leur légitimité et facilite leur acceptation. Cela met en évidence la reconnaissance croissante du rôle que peut jouer une législation adaptée dans la transformation sociale et la réduction des tensions.
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	Une approche participative a été adoptée pour l'élaboration des textes juridiques visant à prévenir et sanctionner les pratiques esclavagistes. Cette stratégie, alignée sur l'objectif du projet de renforcer le cadre juridique et institutionnel, visait à assurer l'adhésion des communautés, la légitimité des normes adoptées et à favoriser un changement social durable. En impliquant activement les leaders communautaires, les victimes, les autorités administratives et judiciaires ainsi que les OSC, cette démarche a permis de créer un consensus dans un contexte marqué par des tensions sociales et une faible confiance dans les institutions. L'ancrage dans les réalités locales et l'approche participative renforcent la pertinence stratégique du projet.

Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Le contexte requis pour cette bonne pratique est un environnement où il existe un besoin de réforme juridique sur des questions de lutte contre l'esclavage par ascendance et dans lequel (contexte) les communautés et la société civile ont un rôle central à jouer par rapport à cette question. Il faut donc la présence d'organisations locales/nationales crédibles, une volonté politique mais également la disponibilité de ressources humaines (compétentes) et financières.
Établir un lien de cause à effet clair	L'inclusion des parties prenantes clés dans la rédaction des textes juridiques permet de co-construire des normes perçues comme légitimes, ce qui augmente leur acceptabilité sociale et renforce leur mise en œuvre effective.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	L'adoption de textes juridiques (Le nouveau Code pénal adopté et criminalisant la pratique de l'esclavage) mais également des avancées notables en matière de sensibilisation, médiation et réforme juridique. Des avancées ont été faites également dans le processus d'adoption de la loi contre l'esclavage, ainsi que des textes relatifs à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. Grace aux actions du projet une meilleure compréhension des textes juridiques par des acteurs de la chaîne pénale ainsi que les communautés.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	L'approche peut être reproduite dans d'autres zones du Mali ou dans des contextes similaires au Sahel (où les pratiques discriminatoires sont enracinées socialement), à condition d'adapter les approches aux réalités locales. Les responsables dans un projet sont : le chef de projet, un conseiller juridique, des facilitateurs communautaires etc.
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	UNSDCF Axe I ; ODD 8 ; Cadre stratégique OIT – RESULTATS « Fundamentals » (droits et protection).
Autres documents ou commentaires pertinents	

BONNE PRATIQUE	L'approche centrée sur les victimes permet une meilleure compréhension des enjeux, renforce la mobilisation collective et favorise l'appropriation locale. Le renforcement des capacités des associations partenaires est aussi déterminant dans la pérennisation des actions.
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	Dans le cadre du projet de lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance au Mali, une approche centrée sur les victimes a été mise en œuvre, visant à placer les besoins, vécus et aspirations des personnes concernées au cœur de l'action. En parallèle, le projet a investi dans le renforcement des capacités des partenaires et acteurs institutionnels locaux, en particulier celles œuvrant pour la défense des droits humains et l'accompagnement des victimes. Cette double approche a contribué à une meilleure compréhension des dynamiques sociales liées à l'esclavage, à une plus grande mobilisation communautaire, et à une appropriation accumulée des actions et textes juridiques par les acteurs locaux. Elle s'inscrit dans l'objectif global du projet de transformation sociale durable par l'autonomisation des victimes et des organisations qui les représentent.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Le contexte doit être marqué par des pratiques discriminatoires structurelles, une faible reconnaissance institutionnelle des victimes, et une société civile active mais insuffisamment outillée. Des risques de stigmatisation ou de représailles envers les victimes sont à prendre en compte, si les mécanismes de protection sont faibles.
Établir un lien de cause à effet clair	En mettant les victimes au centre de l'action, on assure une meilleure prise en compte des réalités sociales et des besoins spécifiques, ce qui favorise l'engagement communautaire et l'adhésion aux interventions. En renforçant les capacités des associations locales, on pérennise les acquis du projet et on crée des relais solides pour le plaidoyer et l'accompagnement.

Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	On peut citer comme résultats, entre autres, Deux (2) outils de communication sur l'accès à la justice développés par le projet, 260 victimes d'esclavage par ascendance sensibilisées par le projet à leurs droits civils et aux modalités d'accès, 100% des victimes (hommes et femmes) bénéficient de la justice de recours et de mécanismes de protection grâce au projet, et indication de son utilité, 100% des victimes d'esclavage et de discrimination fondée sur l'ascendance (hommes et femmes) identifiées qui déclarent avoir une meilleure compréhension de leurs droits d'accès à la justice, aux recours et aux mécanismes de protection etc.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	Cette approche peut être adaptée à d'autres contextes de discrimination systémique ou d'exclusion sociale, notamment dans les pays sahéliens (Mauritanie, Niger) confrontés à des formes similaires d'inégalités coutumières. Les responsables dans un projet sont : le chef de projet, les agents de renforcement des capacités communautaires ainsi que les ONG partenaires et autres membres de la société civile.
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	ODD 8 (travail décent) ; cohésion sociale – condition de durabilité des résultats de protection/justice
Autres documents ou commentaires pertinents	NA

Bibliographie

- Proposal Narrative-MLI-23-03-USA-16Aug2023
- SFOP0009735-Progress Performance Report (PPR)-Avril-Juin 2024 (Q3-2024)
- SFOP0009735-Progress Performance Report (PPR)-Janvier-Mars 2024 (Q2-2024)
- SFOP0009735-Progress Performance Report (PPR)-Juillet-Septembre 2024 (Q4-2024)
- SFOP0009735-Progress Performance Report (PPR)-Octobre-Décembre 2024 (Q4-2024)
- ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- UNSDCF 2020- 2024

Sites internet

- https://www.ilo.org/sites/default/files/2025-03/evaluation%20guidance%20landing%20page%202025%20-_0.pdf
- [UNEG Norms and Standards for Evaluation in the UN System | UNEG](#)
- https://www.oecd.org/fr/publications/glossary-of-key-terms-in-evaluation-and-results-based-management-for-sustainable-development-second-edition_632da462-en-fr-es.
- <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1134897>